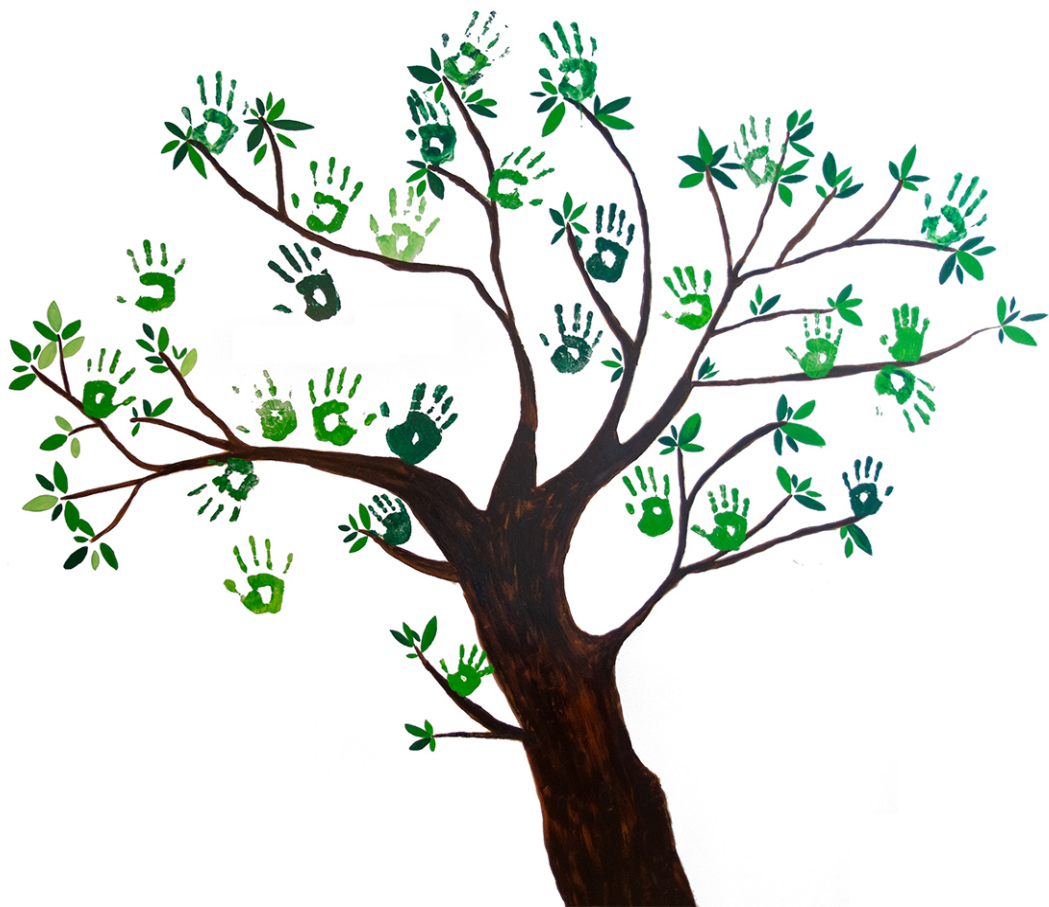


aprestoe

vzw
asbl

Rapport Annuel

2019



Arbre comme symbole de vie en évolution et en mouvement perpétuels.

Ce projet artistique pensé par l'équipe d'Aprèstoe et réalisé avec l'aide des personnes accompagnées par le service lors de notre fête de fin d'année 2018, représente de manière anonyme toutes ces femmes et tous ces enfants que nous accompagnons au quotidien. Il s'agit de leur donner une place symbolique dès que nous pénétrons dans le bureau d'Aprèstoe, l'arbre se trouvant peint sur l'un de ses murs. Les mains sous forme d'empreintes qui viennent donner forme et feuilles à l'arbre, rappelle que le travailleur social laisse une empreinte dans la vie et dans la mémoire de la personne accompagnée, teintée de la qualité et de la richesse de l'accompagnement qu'ils ont pu créer ensemble. Le symbole de la croissance et du mouvement intrinsèquement lié à l'imaginaire de l'arbre, signifie pour nous les cycles inhérents à toute forme de vie (les différentes saisons, la vie, la mort), ce qui est selon nous une belle métaphore dans le travail quotidien avec ces personnes (petites et grandes) et ces familles vivant dans des situations complexes, où il y a bien souvent de la précarité, des périodes de crises et de grand stress. En effet, nous souhaitons que nos personnes accompagnées puissent dans les moments difficiles de leur vie retrouver l'énergie et avoir de nouveau accès à leurs ressources, voire d'en créer de nouvelles, afin de continuer à croître et à se développer. Enfin, tout comme l'arbre poussé par une énergie interne extraordinaire qui le pousse à grandir malgré les obstacles sur son chemin, nous pensons avec un grand respect aux personnes que nous accompagnons, car elles nous montrent bien souvent des chemins de résilience insoupçonnés.



1 Introduction

En 2019, Aprèstoe a fêté ses 5 ans d'existence. Ces premières années ont été marquées par des changements et surtout par des évolutions positives.

L'année dernière nous avons reçu, pour la première fois, des subsides de la Commission Communautaire Commune, nous avons également profité d'un travailleur mi-temps par le Fonds Social Maribel et nous avons également été élu lauréat pour un projet auprès du « Kinderarmoedefonds ».

Cette même année, Aprèstoe a également reçu une excellente nouvelle de la part de Commission Communautaire Commune. En effet, nous avons obtenu une autorisation de fonctionnement provisoire pour l'année 2019. Une nouvelle inspection a été faite dans le cadre d'une reconnaissance structurelle qui pourrait donc être accordée incessamment.

Ce n'est pas uniquement Aprèstoe qui est concernés par des changements mais tout le secteur d'aide aux sans-abris. Un nouvel arrêté d'application a été publié, celui-ci sera prochainement mis en pratique. Nous avons des attentes positives par l'application de celui-ci. Les budgets ont été augmenté considérablement pour notre secteur en mettant l'accent, comme jamais auparavant, sur le travail de prévention.

Comme le veut la tradition, nous commençons ce rapport annuel par la présentation de notre service de guidance à domicile.

Ensuite, nous vous présentons, sur base des données récoltées, une image concrète des femmes qui ont été accompagnées en 2019 ainsi que les informations relatives aux enfants que nous avons également suivis.

Dans ce rapport annuel, nous vous invitons à lire deux textes rédigés par l'équipe sociale d'Aprèstoe. Cette année, nous avons voulu approfondir la réflexion sur la problématique de la pauvreté infantile et ses conséquences sur notre publique fragilisé. Les chiffres sont explicites, presque 1 enfant sur 3 vit en situation de précarité à Bruxelles et les conséquences sur les enfants sont énormes. Aprèstoe a mis en évidence l'importance de ne pas seulement accompagner les adultes mais de donner une place privilégiée aux enfants dans cet accompagnement. Les chiffres sont préoccupants en nous espérons que le gouvernement reconnaisse également l'importance de devoir aussi accompagner les mineurs et qu'il accorde le budget nécessaire pour travailler avec ceux-ci.

En conclusion, j'aimerais également remercier le Conseil d'Administration et l'équipe sociale d'Aprèstoe pour leur travail et leur engagement.

Nous espérons qu'en 2020 Aprèstoe puisse recevoir une reconnaissance définitive et souhaitons de poursuivre les accompagnements de façon qualitative.

Sarah Vanempten

Directrice asbl Aprèstoe

2 Historique

L'asbl Aprèstoe a été fondée en juin 2014 par deux maisons d'accueil du secteur d'aide aux sans-abri : La Porte Ouverte et Talita. Fortes d'une expérience de plusieurs années, ces 2 institutions offrent un hébergement et un accompagnement psycho-social aux femmes et aux enfants en difficulté.

Aprèstoe a été créé suite au constat tiré de leurs pratiques professionnelles selon lequel un nombre croissant de femmes, une fois sorties de la maison d'accueil, y retournent avec toute sorte de questions, ont encore besoin de soutien et également d'une guidance à domicile. Les maisons d'accueil, par manque de temps, n'arrivent pas à répondre de manière adéquate à leurs demandes.

Le nouveau cadre d'Aprèstoe, comme service de guidance à domicile, permet d'offrir à ces personnes l'espace et le temps nécessaire. Aprèstoe apporte un soutien structurel et à long terme, conçu principalement pour les familles fragilisées.

3 Missions

Aprèstoe est un service de guidance à domicile, sans limite dans le temps. Notre but est de soutenir les personnes rencontrant des problèmes sur le plan psycho-social, relationnel, administratif, financier et/ou matériel.

Notre public est composé de femmes isolées, de parents et d'enfants.

Cependant, Aprèstoe propose un accompagnement destiné principalement aux familles.

Notre guidance se fait sur mesure et est illimitée dans le temps. Ce suivi approfondi a pour objectif le maintien du logement, et de diminuer le risque de revenir (à nouveau) dans une situation de sans-abrisme.

Aprèstoe vise l'autonomie, la résilience et le maintien du logement acquis.

L'accompagnement est basé sur une relation de confiance. Ce lien, créé avec temps, favorise un soutien intégral prenant en compte divers domaines de vie en lien avec la problématique, vécue par la famille ou la personne concernée, et également en lien avec leur contexte (environnement proche, voire également sociétal).

La priorité de l'accompagnement est de renforcer le réseau social autour de la famille ou la personne. Nous créons notamment un lien avec les services de santé et de soutien à la parentalité.

Aprèstoe soutient la femme dans la gestion de son logement et tend à l'aider à favoriser son bien-être (ainsi que celui de ses enfants) dans son/leur « chez-soi ».

Pour cela, il est essentiel de renforcer ou de mettre en place la participation de la personne dans le réseau social existant déjà dans son quartier.

4 Quelles familles?

Nous travaillons spécifiquement avec des femmes et des enfants. Souvent, il s'agit de personnes qui ont connu des problèmes relationnels ou qui ont été victimes de violences intrafamiliales (violences conjugales, enfants témoin de violences conjugales, enfants victimes de violences parentales).

Ce sont des familles très fragilisées car elles ont vécu une période de grande précarité. Leur situation de sans-abrisme a engendré beaucoup de pression sur leur vie quotidienne (conflits, manque de réseau, perte de contacts,...). Il s'agit généralement de familles monoparentales avec un revenu bas, un risque d'accumuler des dettes, qui ont moins de chances d'obtenir un logement adéquat, un travail, une activité parascolaire ou extrascolaire pour leurs enfants.

5 Méthodiques

Les demandes d'accompagnement sont formulées par les centres d'accueil. Cette possibilité de guidance à domicile est préalablement discutée avec les personnes concernées durant leur hébergement. Si la femme reste intéressée, un entretien est fixé avec elle dans les bureaux d'Aprèstoe et en présence du référent social du centre d'accueil. Cette rencontre nous permet de faire plus ample connaissance, d'échanger sur l'accompagnement social durant l'hébergement ainsi que d'expliquer la guidance à domicile offerte par Aprèstoe. Par la suite, la situation administrative, le projet, les besoins, les possibilités et les difficultés (de la personne et/ou membres de la famille) sont abordés. A la suite de cet entretien, une visite à domicile est planifiée.

Au début du suivi, une convention d'accompagnement est signée entre les deux parties.

L'intensité de l'accompagnement évolue dans le temps. En commençant par un accompagnement très intensif (plusieurs contacts par semaine) vers intensif (1 contact par semaine) et finalement vers un suivi d'entretien (1 contact par mois).

En pratique, l'accompagnement se déroule de manière alternée entre une visite à domicile et un entretien dans nos bureaux, cela dépend aussi de la nature des démarches socio-administratives. Cette technique est établie dans le but de responsabiliser les personnes à se déplacer vers un service, à s'engager à venir à temps ou à annuler le rendez-vous si nécessaire.

Nous maintenons un contact régulier avec les maisons d'accueils ; La Porte Ouverte et TALITA.

Nous essayons d'entrer en relation avec les résidents de ces 2 établissements en allant à leur rencontre durant leur séjour en maison d'accueil. Ainsi, nous participons régulièrement aux repas et/ou organisons des espaces paroles.

Cette présence donne à certaines femmes une perspective d'accompagnement pour le futur en envisageant ainsi une guidance par Aprèstoe et pour d'autres femmes, une autre piste d'accompagnement plus appropriée peut être proposé et mise en réflexion

5.1 Accompagnement intégral sur mesure

Aprèstoe tient tout d'abord à être à l'écoute de la personne et à offrir un soutien moral aux femmes qui sont souvent encore très fragiles et qui ont une faible estime d'elles-mêmes. Nous cherchons ensemble des réponses à leurs questions et besoins, tout en respectant le rythme de vie de la personne. Le but est de renforcer leur autonomie et leurs compétences. Nous nous soucions également du bien-être général de la personne et de chaque membre de sa famille, en visant un épanouissement dans leur logement et dans leur environnement.

Aprèstoe représente le premier point de contact pour les femmes et les enfants accompagnés. Souvent, ces personnes ont été fort isolées, ont vécu dans des conditions précaires et portent un sentiment de culpabilité. Cette vulnérabilité génère une difficulté à bien mener des tâches inhérentes à la vie quotidienne. Notre soutien vise à leur redonner confiance dans leurs atouts personnels. Dans un premier temps, notre soutien compense l'absence de réseau mais nous veillons à créer progressivement un lien vers l'extérieur et vers d'autres services spécifiques à la situation.

5.2 Soutien à la parentalité

Nous souhaitons rester un espace accessible pour les mamans qui se posent des questions autour de l'éducation des enfants. Le soutien à la parentalité est une partie primordiale dans notre accompagnement. Nous tenons compte des difficultés, des souhaits et des besoins à travers un dialogue ouvert avec la maman, dans le but de trouver une réponse adaptée à ses propres questions.

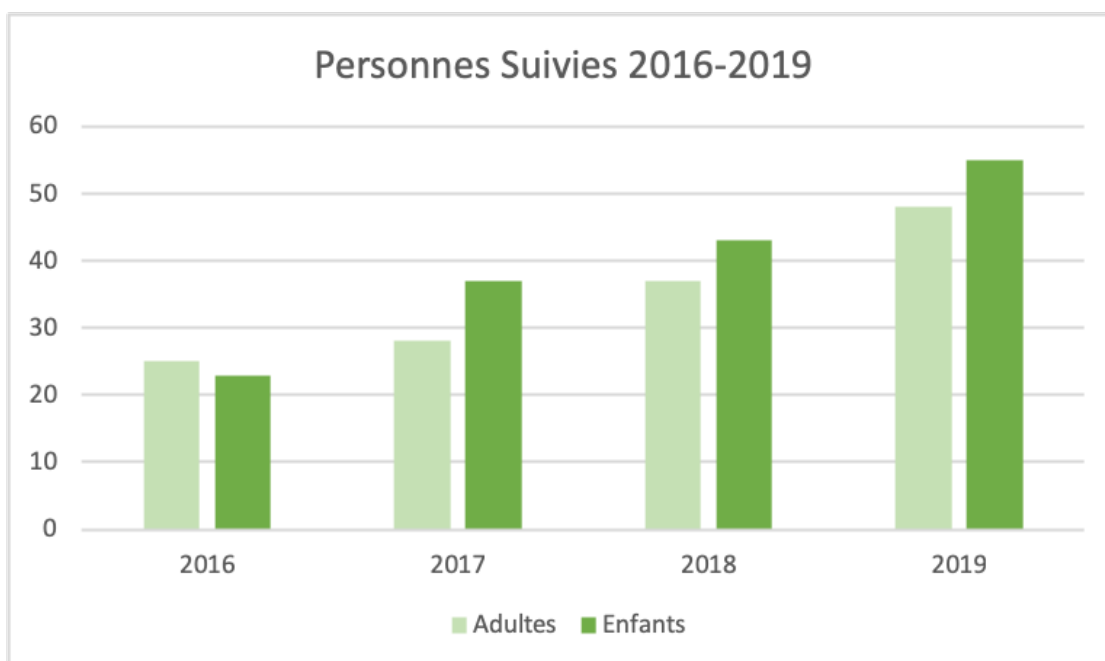
Nous valorisons le réseau proche de la maman et les missions de chaque service impliqué. Nous proposons de faire la connaissance avec d'autres services présents dans le quartier, qui offrent une aide à la parentalité. Nous guidons les familles vers de services facilement accessibles, bon marché, non-stigmatisant et ayant une sensibilité culturelle. Nous prenons contact en présence de la personne et nous l'accompagnons au premier entretien.

6 Chiffres 2019

6.1 Général

En 2019, Aprèstoe a suivi 48 adultes et 55 enfants. Dans les tableaux ci-dessous sont représentés les personnes adultes ainsi que les enfants qui ont été accompagnés par notre service.

	2016	2017	2018	2019
Adultes	25	28	37	48
Enfants	23	37	43	55



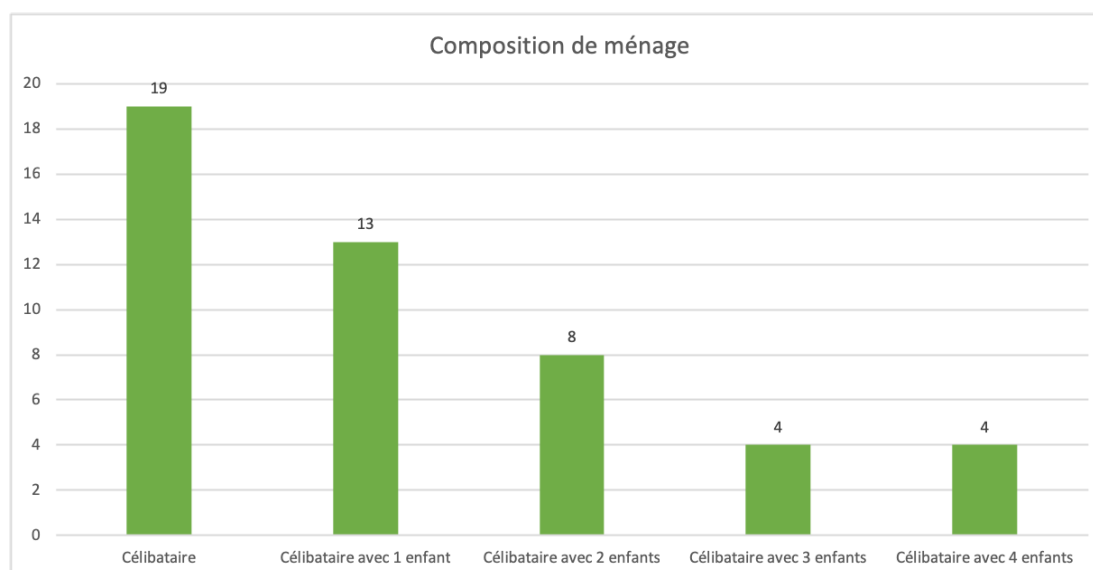
Le tableau et le graphique ci-dessus affichent les chiffres de la période datant de 2016 à 2019. Le nombre de suivis a progressivement augmenté, nous constatons que depuis 2017, 10 nouveaux dossiers ont été ouverts par année. En comparaison avec l'année 2018, le nombre d'enfants suivis a été augmenté de 12. De manière générale, nous constatons que chaque année les demandes augmentent pour les adultes et les enfants. Cela nous confirme que le besoin d'un accompagnement en guidance à domicile après un séjour maison d'accueil persiste. Depuis la création d'Aprèstoe, le nombre de suivis a doublé et celui relatif aux enfants est encore plus relevant.

Malheureusement, nous n'avons pas la capacité d'accepter toutes les demandes, c'est pourquoi certaines sont réorientées vers d'autres service de guidance à domicile.

6.1.1 Composition de ménage 2019

Célibataire	19
Célibataire avec 1 enfant	13
Célibataire avec 2 enfants	8
Célibataire avec 3 enfants	4
Célibataire avec 4 enfants	4

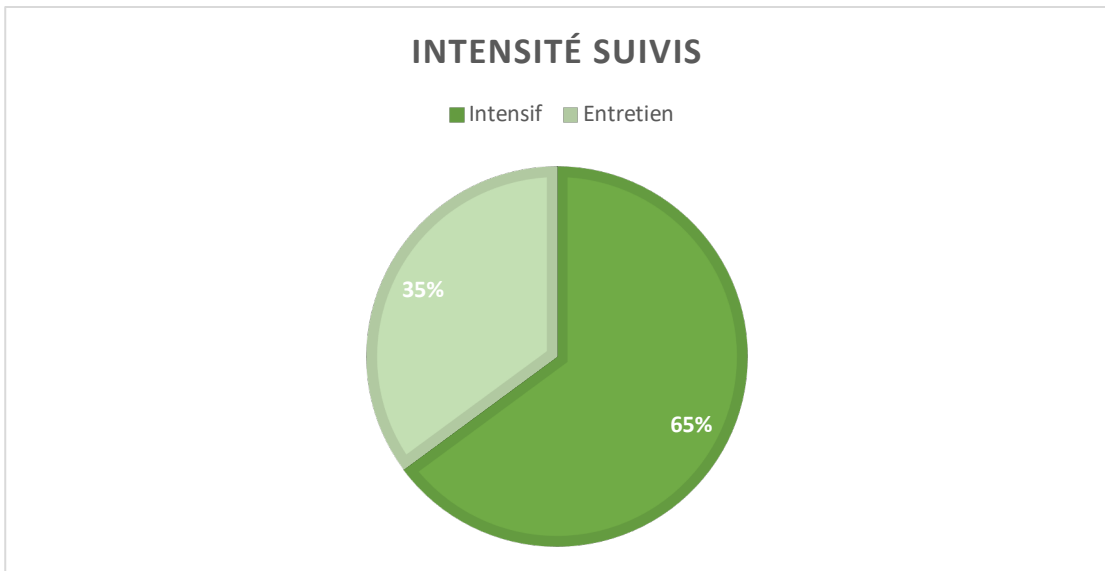
Note : Dans ce tableau, les compositions de ménage des femmes sont décrites selon leur nombre d'enfants, sans tenir compte si leurs enfants sont accompagnés ou non par Aprèstoe. Certains enfants sont déjà adulte et ont un dossier séparé.



Les résultats ci-dessus, nous permettent de constater qu'Aprèstoe a accompagné en 2019, 19 personnes isolées et 29 mères. La plupart de ces dernières ont 1 à 2 enfants. Ensuite, nous remarquons une augmentation des familles avec 3 à 4 enfants.

6.1.2 Intensité des suivis 2019

Intensif	31
Entretien	17



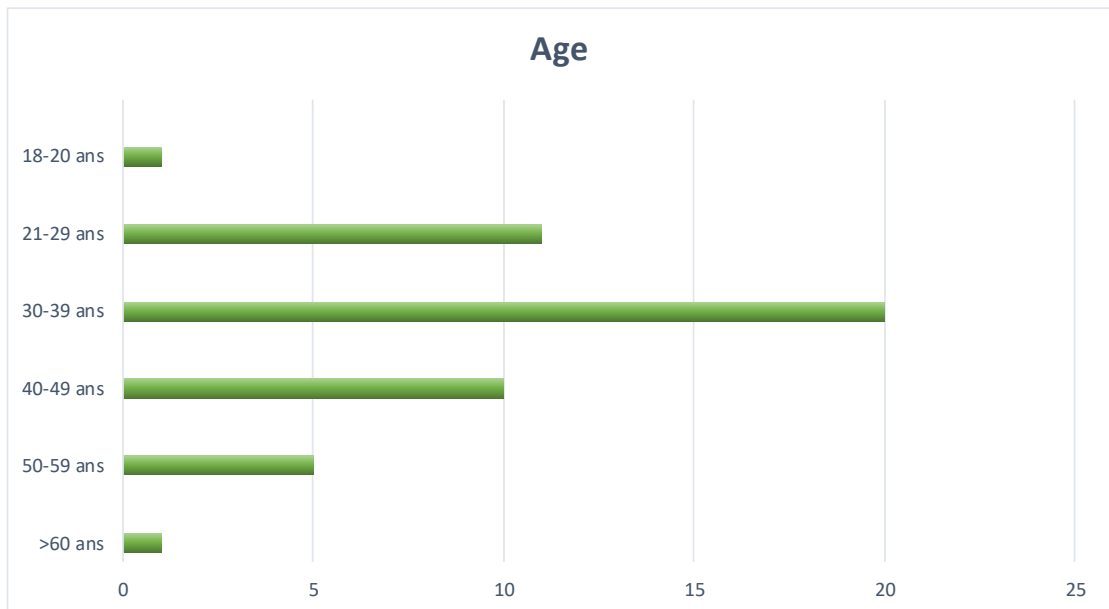
L'intensité de l'accompagnement détermine le type de suivi. Intensif signifie un suivi avec une fréquence (d'au moins) un contact par semaine alors que l'accompagnement d'entretien représente un suivi avec une fréquence d'un contact par mois. Ce dernier type d'accompagnement concerne des femmes accompagnées depuis longtemps et qui ont déjà acquis leur autonomie ou renforcée celle-ci. Durant cet entretien mensuel, nous passons en revue les derniers évènements, si elles ont des démarches pour lesquelles nous pourrions les aider, ou si nous pouvons donner un conseil ou une information, ... Souvent, l'accompagnement pour ces personnes représente simplement un soutien dans leur démarches. Par exemple, nous pouvons fixer un rendez-vous mensuel pour effectuer ensemble le paiement des factures, lire le courrier ou nous échangeons sur l'état émotionnel de la personne.

La majorité des accompagnements (65%) est de type intensif, ce qui signifie que théoriquement nous devons rencontrer une fois par semaine la personne mais dans la pratique c'est souvent bien plus. Un nouvel accompagnement est presque toujours intensif, avec au moins un entretien par semaine. Avec le temps, le nombre d'entretiens a tendance à diminuer. En fonction des besoins et des demandes de la personne un entretien est fixé et ceci à raison de minimum une visite/rencontre par mois.

6.2 Chiffres Adultes

6.2.1 Age

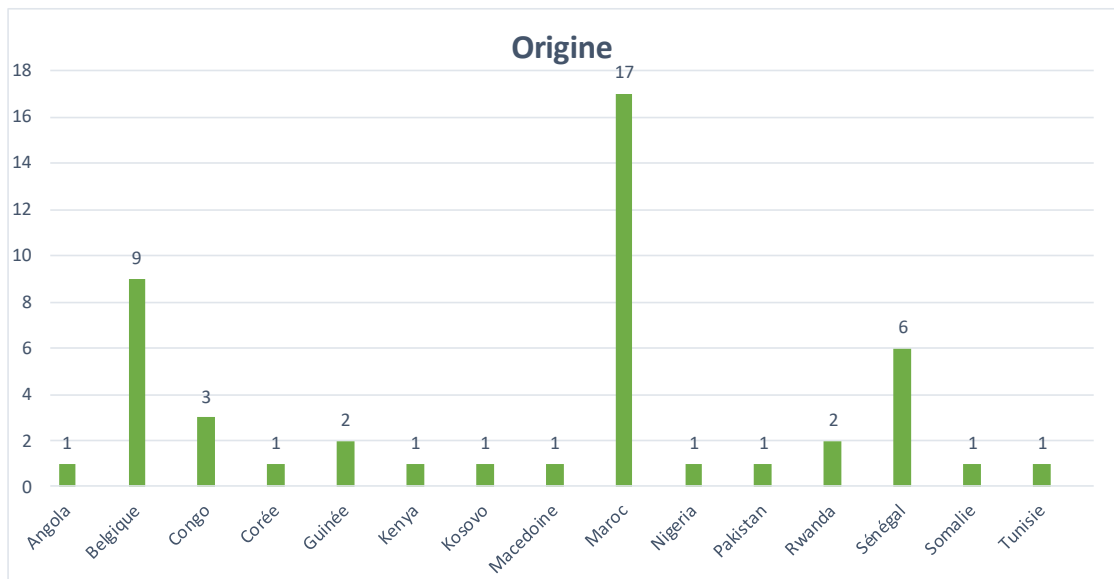
18-20 ans	1
21-29 ans	11
30-39 ans	20
40-49 ans	10
50-59 ans	5
>60 ans	1



La plupart des femmes accompagnées se trouve dans une catégorie d'âge de 30-39 ans. C'est une période de vie, où les personnes sont en quête de réaliser un projet personnel et ont l'envie de concrétiser certains buts, tel que chercher un travail, former une famille ou vouloir se reconstruire après avoir quitté la maison d'accueil. Après ce séjour, elles sont souvent motivées pour tracer un nouveau chapitre dans leurs vies. Ce constat, nous le retrouvons également dans la tranche de 21-29 ans, qui commence souvent une carrière ou une formation en lien avec le métier qu'elles aimeraient exercer.

6.2.2 Nationalité et Origine

Nationalité	Autre	27
	Belge	21
Origine	Angola	1
	Belgique	9
	Congo	3
	Corée	1
	Guinée	2
	Kenya	1
	Kosovo	1
	Macédoine	1
	Maroc	17
	Nigeria	1
	Pakistan	1
	Rwanda	2
	Sénégal	6
	Somalie	1
	Tunisie	1

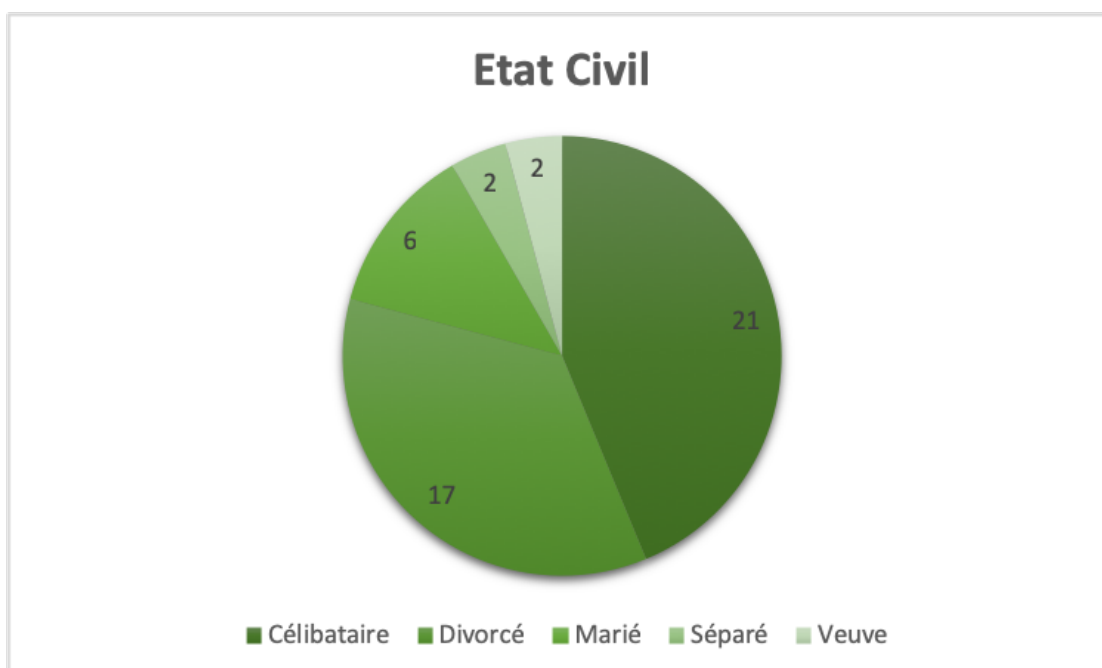


De ce graphique, il ressort un grand pic représentant les femmes d'origine marocaine. Cependant, si nous comptons le nombre de pays de l'Afrique subsaharienne nous comptabilisons 18 femmes. Nous pouvons conclure que la majorité des femmes accompagnées par Aprèstoe proviennent du Maroc ou d'un autre pays africain.

Parmi les femmes que nous accompagnons, plusieurs sont venues en Belgique suite à un mariage. Dans la culture arabe, les mariages dont le partenaire est choisi par la famille sont encore d'actualité. Malencontreusement, il peut arriver que la personne choisie ne correspond pas à l'idéal attendu. Par conséquent, les conflits dans le couple apparaissent marqués par la négligence, l'humiliation, l'emprisonnement et donc par la violence conjugale. La femme décide de quitter le domicile et trouve les coordonnées d'une maison d'accueil. Parfois, certaines femmes ont rencontré un belge dans leur pays d'origine et ils se marient. Ensuite, le couple s'installe en Belgique, la relation se dégrade et la femme étant totalement isolée de sa famille, cherche un refuge dans une maison d'accueil.

6.2.3 Etat Civil

Célibataire	21
Divorcé	17
Marié	6
Séparé	2
Veuve	2

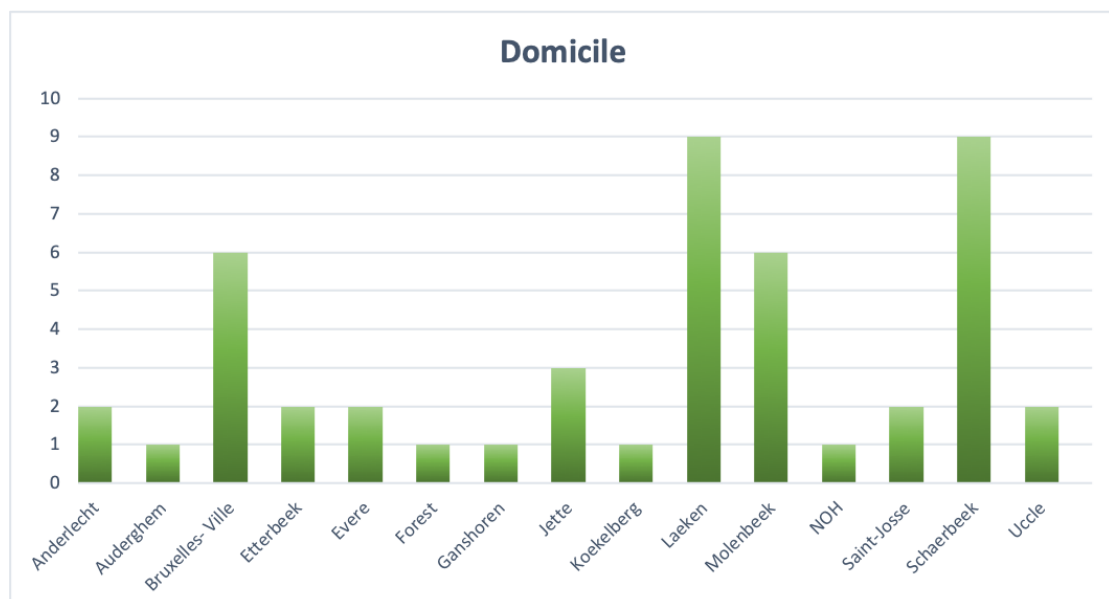


Le diagramme ci-dessus nous montre qu'une femme sur cinq est célibataire et que presque une sur quatre est divorcée. L'une des premières démarches d'aide formulées par les femmes que nous soutenons consiste en l'introduction d'une demande de divorce. Nous la soutenons pendant cette procédure juridique et l'orientons vers les avocats compétents. Dans le pourcentage des femmes mariées, certaines sont en procédure de divorce.

Dans la plupart des situations, les femmes orientées vers notre service sont déjà séparées de fait ou divorcées. Il y a aussi 2 femmes qui sont veuve.

6.2.4 Domicile

Anderlecht	2
Auderghem	1
Bruxelles- Ville	6
Etterbeek	2
Evere	2
Forest	1
Ganshoren	1
Jette	3
Koekelberg	1
Laeken	9
Molenbeek	6
NOH	1
Saint-Josse	2
Schaerbeek	9
Uccle	2

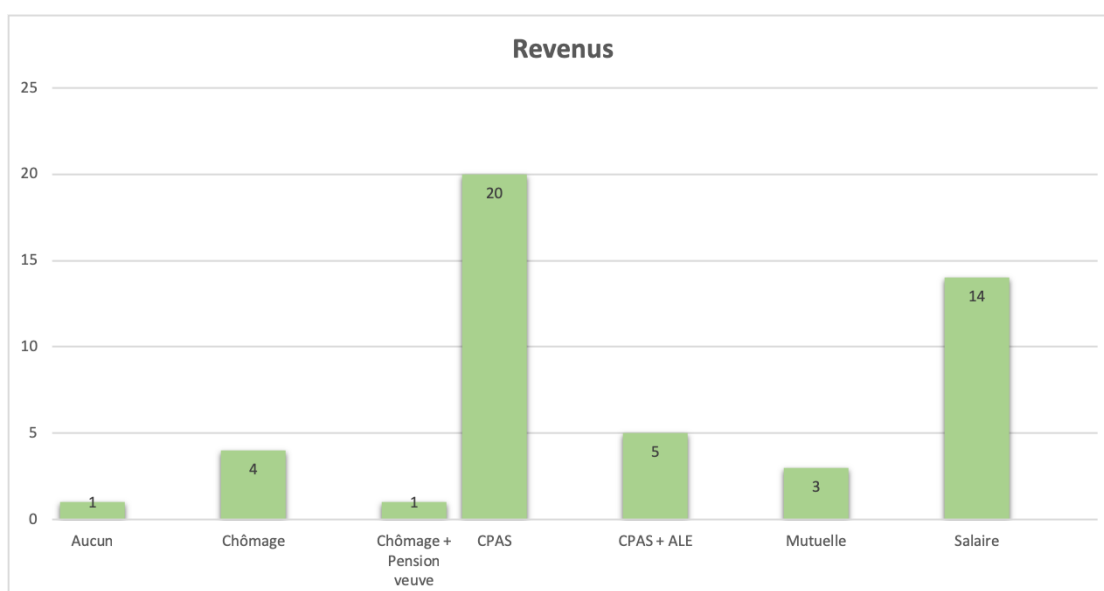


Après avoir travaillé dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le tableau ci-dessus, nous pouvons voir que la plupart des femmes après leur séjour dans la maison d'accueil ont trouvé un logement à Laeken, Schaerbeek, Molenbeek et Ville de Bruxelles. Dans ces communes, les loyers sont souvent un peu plus abordables, ce qui pourrait être une explication.

De plus, nous collaborons avec l'AS IRIS, situé au centre de Bruxelles, qui dispose de logements situés sur les différentes communes de Bruxelles.

6.2.5 Revenus

Aucun	1
Chômage	4
Chômage + Pension veuve	1
CPAS	20
CPAS + ALE	5
CPAS + Chômage	0
Invalidité	0
Mutuelle	3
Pensionné	0
Salaire	14
Salaire+Chômage	0
Salaire+CPAS	0

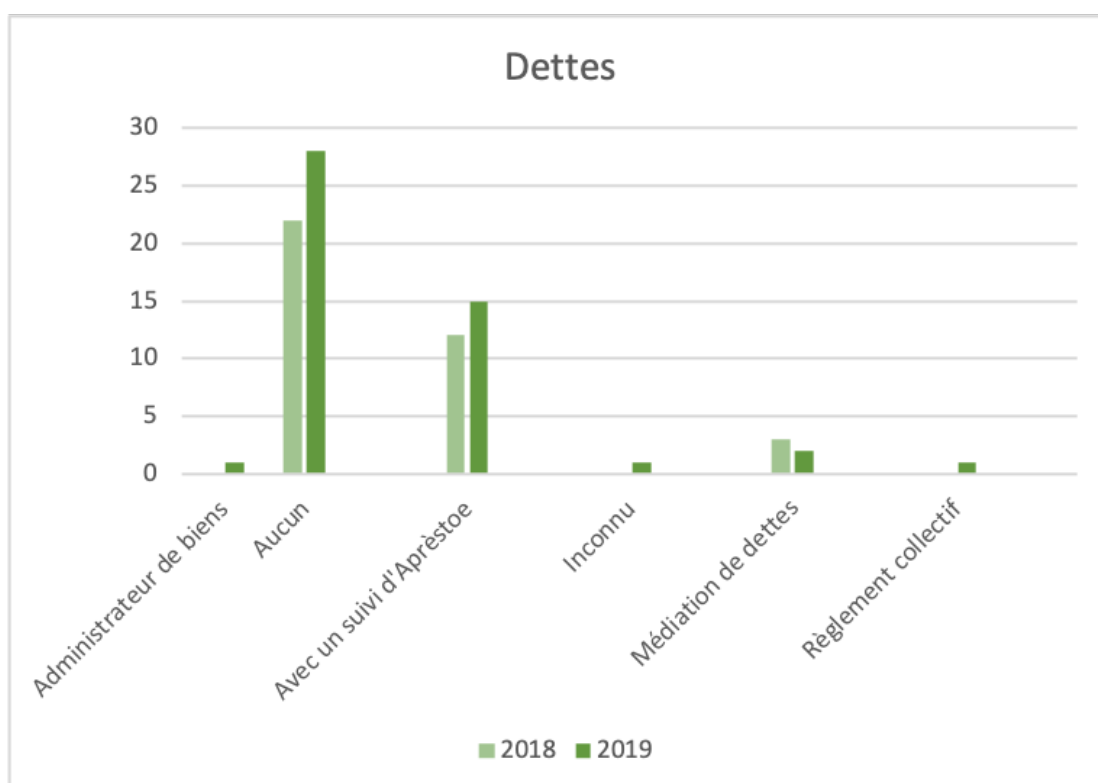


Des 48 femmes accompagnées, 20 perçoivent le revenu d'intégration sociale. Cela s'explique par plusieurs raisons, soit les personnes sont encore à la recherche d'un emploi ou suivent une formation, ou soit elles ne sont pas encore en mesure pour commencer un emploi ou une formation. Certaines femmes vivent des situations

complexes, elles doivent d'abord mettre la priorité sur leur santé (physique ou mentale) et leur résilience. Nous trouvons important de mettre en avant que 14 femmes ont des revenus liés à un emploi. Certaines femmes ont trouvé un emploi à temps plein, tandis que d'autres combinent un emploi à temps partiel avec un complément du CPAS.

6.2.6 Dettes

Administrateur de biens	1
Aucun	28
Inconnu	1
Médiation de dettes	2
Règlement collectif	1
Avec un suivi d'Aprèstoe	15



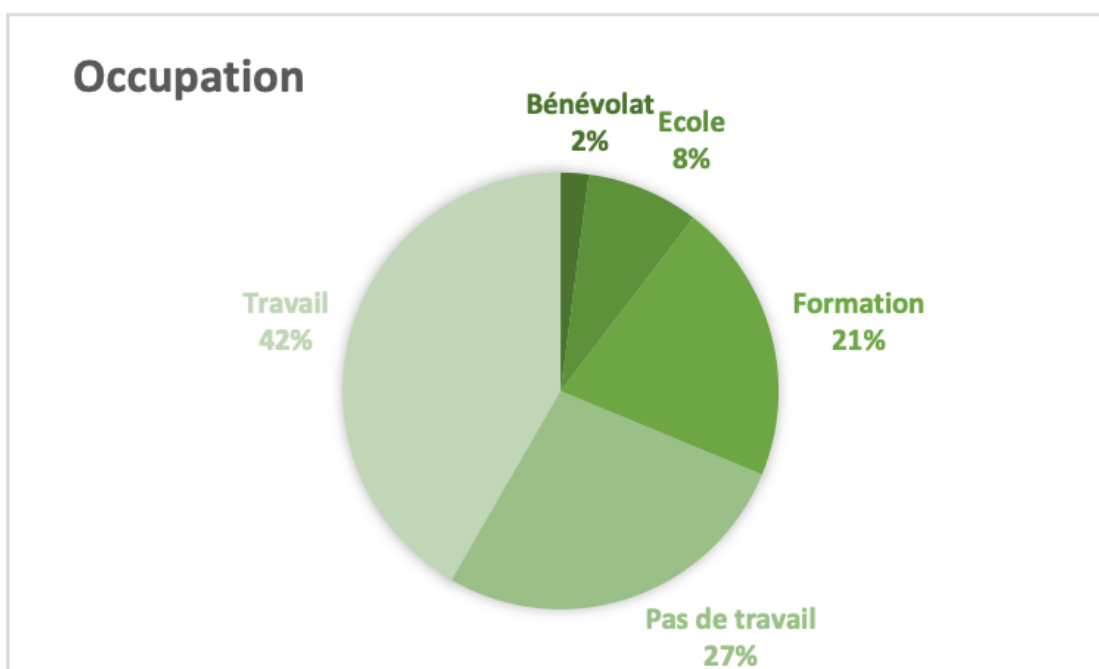
Le graphique ci-dessus montre que plus de la moitié des femmes accompagnées n'ont pas de dettes. Hélas, il ressort que 19 femmes sont dans une situation d'endettement, dont la gestion financière est parfois entre les mains d'un

administrateur de bien ou gérée dans le cadre d'un règlement collectif de dettes. Nous constatons que la plupart des femmes gèrent elles-mêmes leur budget et leur dettes. Avec notre soutien, elles introduisent une demande pour un plan de remboursement échelonné auprès des créanciers.

De manière générale, nous essayons de collaborer, avec l'accord de la personne, avec l'administrateur des biens, les avocats, les huissiers de justice et les créanciers pour éviter l'accumulation de nouvelles dettes. Ces dettes proviennent souvent de la période du mariage ; de factures, de crédit ou de prêts impayés et contractés durant l'union matrimoniale. Étant donné que ces dettes sont aux noms des 2 ex-partenaires, les femmes sont également responsable du remboursement.

6.2.7 Occupation

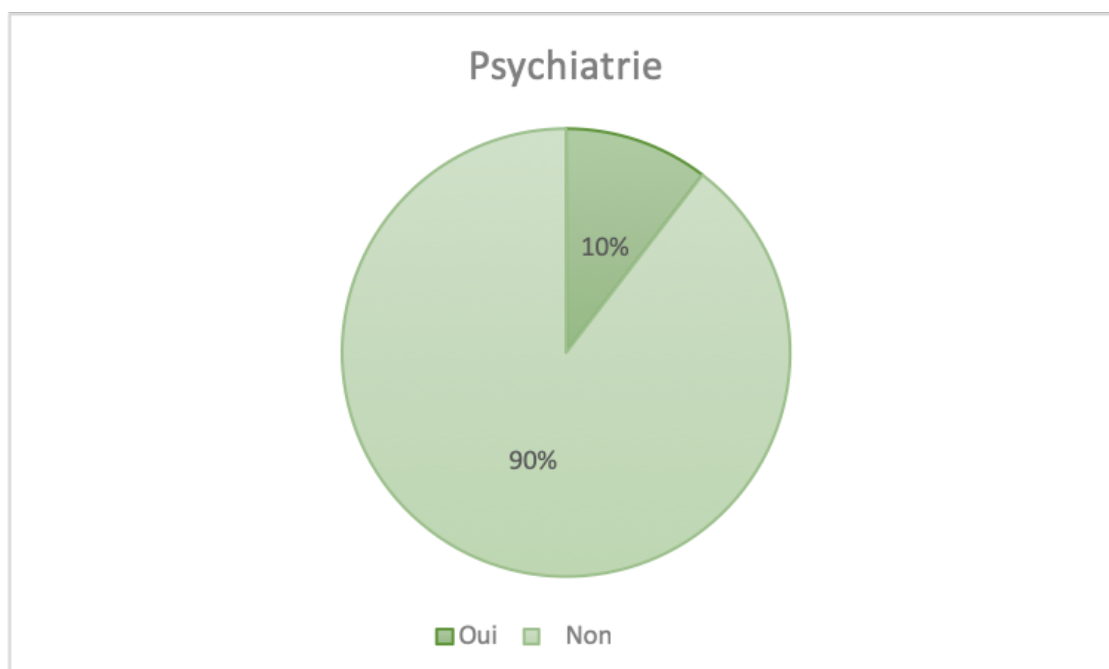
Bénévolat	1
Ecole	4
Formation	10
Pas de travail	13
Travail	20



Nous constatons que 42% de nos femmes sont actives sur le marché d'emploi et disposent donc de leur propre revenu. De plus en plus, les femmes trouvent qu'il est important d'être active professionnel ou de suivre une formation qualifiante. Nous constatons que plusieurs femmes sont engagées par le CPAS grâce à l'article 60. Cette opportunité est pour certaines femmes une occasion idéale pour obtenir une première expérience professionnelle. Il existe également un groupe qui n'a pas encore d'emploi, mais qui suit, par exemple, des cours de langue (français ou néerlandais). Le troisième groupe est composé principalement par des femmes qui suivent une formation qualifiante. En collaboration avec d'autres associations, tel que HOB0 ou le service d'intégration socioprofessionnelle du CPAS, nous cherchons la formation la plus appropriée et en lien avec la concrétisation d'un projet plus vaste, celui de trouver un emploi. Enfin, ce graphique montre que quatre femmes sont scolarisées et une femme s'investit en réalisant un travail en tant que bénévole.

6.2.8 Psychiatrie

Oui	5
Non	43

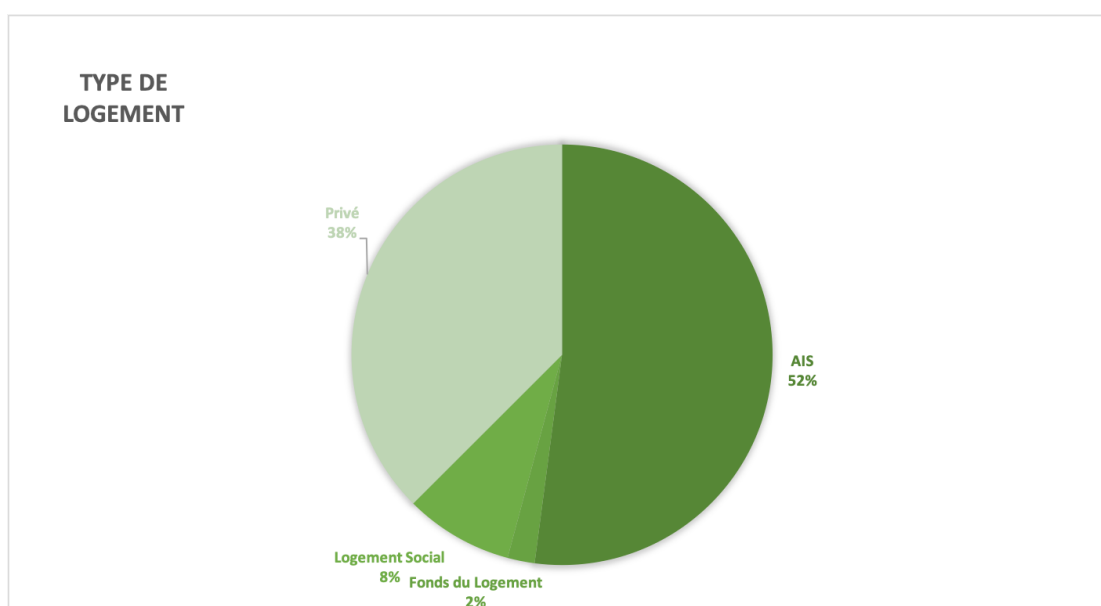


1 sur 10 femmes accompagnées par Aprèstoe présent un problème de santé d'ordre psychiatrique. Dans ce cas, nous essayons de travailler le plus étroitement possible avec le psychologue, le psychiatre, le centre de jour ou l'hôpital en charge.

Ensuite, nous aimerions souligner que parmi les femmes de l'autre groupe sans problèmes psychiatriques (90%), une consultation chez un psychologue peut être le cas. Les femmes sont orientées vers des services de santé mentale spécialisés, tel que Solentra ou le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF). Enfin, nous pouvons conclure que notre présence et notre écoute attentive représentent également un grand soutien pour les femmes.

6.2.9 Type de Logement

AIS	25
Fonds du Logement	1
Logement Social	4
Privé	18

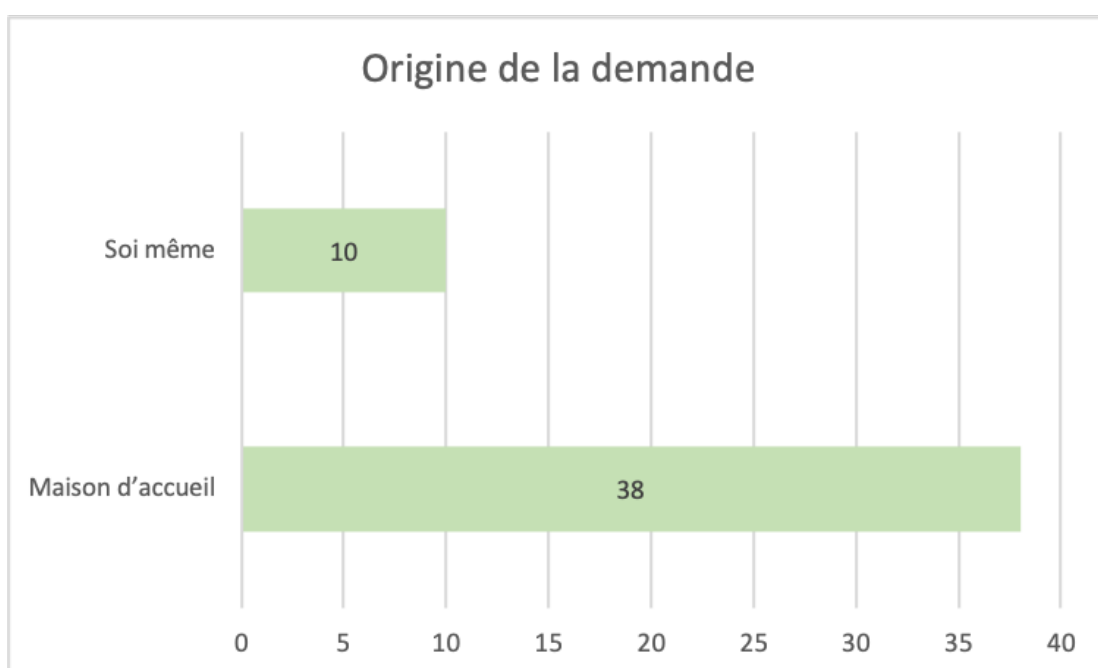


Environ la moitié des femmes a obtenu un logement via une AIS (Agence Immobilière Sociale). Aprèstoe collabore ensemble avec l'AIS Iris, ce qui nous permet d'intervenir ou de négocier si nécessaire. Ensuite, une autre femme a trouvé un logement via une collaboration récente avec l'AIS Baïta. Si jamais une femme n'arrive pas à payer son loyer avant le délai, nous prenons contact avec l'AIS pour leur prévenir et d'éviter des éventuels problèmes. Un deuxième groupe a

trouvé leur logement dans le marché privé. Plusieurs femmes ont obtenu un logement social via l'article 36 pour des victimes de violences conjugales.

6.2.10 Origine de la demande

Maison d'accueil	38
Soi même	10

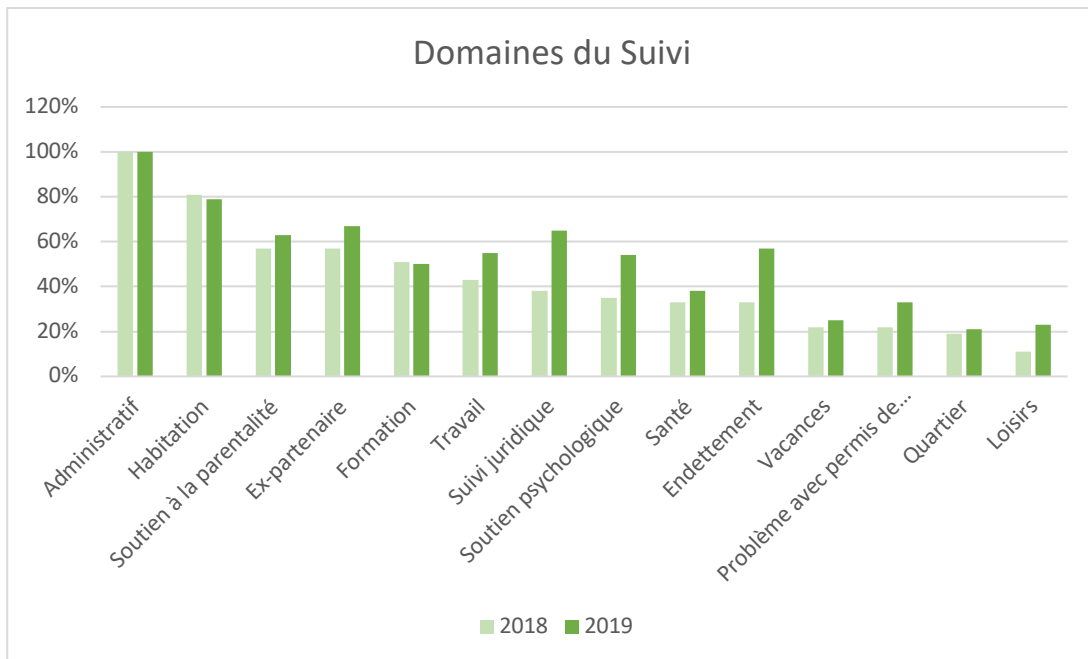


Une des conditions pour bénéficier d'un accompagnement par Aprèstoe est d'avoir été hébergé en maison d'accueil. Les équipes sociales des deux maisons d'accueils avec qui nous collaborons, savent bien estimer quelles sont les demandes à orienter vers Aprèstoe. Les chiffres ci-dessus montrent que 10 femmes ont introduit leur propre demande d'accompagnement. Il s'agit par exemple des enfants des femmes (accompagnés par notre service), qui en devenant majeurs souhaitent avoir un dossier individualisé. Il est également possible qu'on ouvre un dossier pour le compagnon de la femme ou d'autres membres de la famille. Parfois, un dossier est ouvert pour des femmes qui ont déjà quitté depuis longtemps la maison d'accueil. Certaines personnes ont refusé l'accompagnement en guidance à domicile au moment de leur départ du centre d'hébergement mais ont ensuite changé d'avis. Elles ont donc pris contact directement avec nous ou par l'intermédiaire de la maison d'accueil pour formuler une demande d'accompagnement.

6.2.11 Domaines du suivi

Domaine	Nombre
(Ex)partenaire	32
Administratif	48
Endettement	18
Formation	24
Habitation	38
Loisirs	11
Problème avec permis de séjour	16
Quartier	10
Santé	32
Soutien à la parentalité	30
Soutien psychologique	26
Suivi juridique	31
Travail	26
Vacances	12

Note : Nous travaillons souvent sur plusieurs domaines avec les personnes accompagnées.



Suite à la lecture des résultats ci-dessus, nous remarquons qu'un pourcentage très important de notre travail est lié à l'aide administrative apportée aux personnes. Nombreuses personnes se sentent perdues dans ce domaine, le côté administratif devient dès lors la première difficulté dans leurs problématiques. Malgré le soutien psycho-social reçu lors du séjour en maison d'accueil et l'installation dans un logement, les démarches administratives (comme la demande pour une prime de relogement, les inscriptions pour un logement social et/ou Agences Immobilières sociales, la lecture du courrier,...) restent très importantes. De plus, ce type de démarches deviennent de en plus complexes dans notre société actuelle. Pour notre public précarisé, ayant parfois peu de connaissances au niveau de l'informatique ou ayant des difficultés à lire, la gestion de l'administratif peut représenter une vraie barrière dans la vie en autonomie.

Les problèmes liés à l'habitation sont en deuxième position. Nous constatons une augmentation dans les demandes liées au logement. En effet, le premier logement loué, en quittant la maison d'accueil, ne correspond pas toujours aux attentes des personnes (mauvais état, mal situé, trop d'escaliers pour des personnes se déplaçant difficilement,) ou ne correspond pas à la composition de ménage (espace trop petit pour le nombre de personnes). De plus, la personne peut se retrouver confrontée à un préavis de son propriétaire pendant la période de son accompagnement par Aprèstoe, ou la personne peut également avoir besoin de trouver un logement avec un loyer plus modéré pour alléger ses finances. Dès lors, nous consacrons du temps à la recherche d'un logement plus stable et plus adéquat sur le long terme pour ces familles. Il est important d'inscrire les femmes dans les AIS, les logements sociaux et le Fonds du Logement, malgré les listes d'attentes. Ces inscriptions font partie des premières démarches que nous réalisons avec les femmes.

Ensuite, les problèmes par rapport à l'ex-partenaire sont les plus fréquents. Nous accompagnons les femmes dans les procédures de séparation, de divorce, pour la garde des enfants, les problèmes de pensions alimentaire non payées, le besoin de faire légaliser son divorce dans son pays d'origine, ... Cela nous amène à être souvent les intermédiaires entre les personnes que nous accompagnons et leurs interlocuteurs au niveau du dossier juridique (les avocats, le tribunal, les jugements qui arrivent en version papier). Nous prenons également du temps d'expliquer ce langage juridique qui est très complexe pour les personnes que nous accompagnons.

Enfin, le volet santé prend également une part importante dans nos accompagnements. Il nous arrive souvent d'orienter les personnes vers une maison médicale, un médecin traitant, un spécialiste ou des professionnels paramédicaux (kinésithérapeute, logopède, psychologue,...). Ensuite, nous accompagnons souvent les femmes pendant les rendez-vous médicaux car elles ont peur d'oublier des informations importantes. C'est vrai qu'elles sont souvent stressées et risquent d'oublier ce que le médecin a dit mais notre présence représente surtout un soutien moral.

6.3 Chiffres Enfants 2019

Comme mentionnée au début de ce rapport d'activité, nous avons accompagné 55 enfants en 2019 dans le cadre du soutien à la parentalité. Ce chiffre reprend les enfants pour lesquels il existe un accompagnement, que ce soit via la maman ou pas. Les enfants majeurs habitant encore chez leur maman, et qui n'ont donc pas un dossier à leur propre nom, sont également inclus. Les enfants qui ne sont plus domiciliés chez leurs parents ou vivent à l'étranger ne sont pas représentés dans les statistiques suivantes.

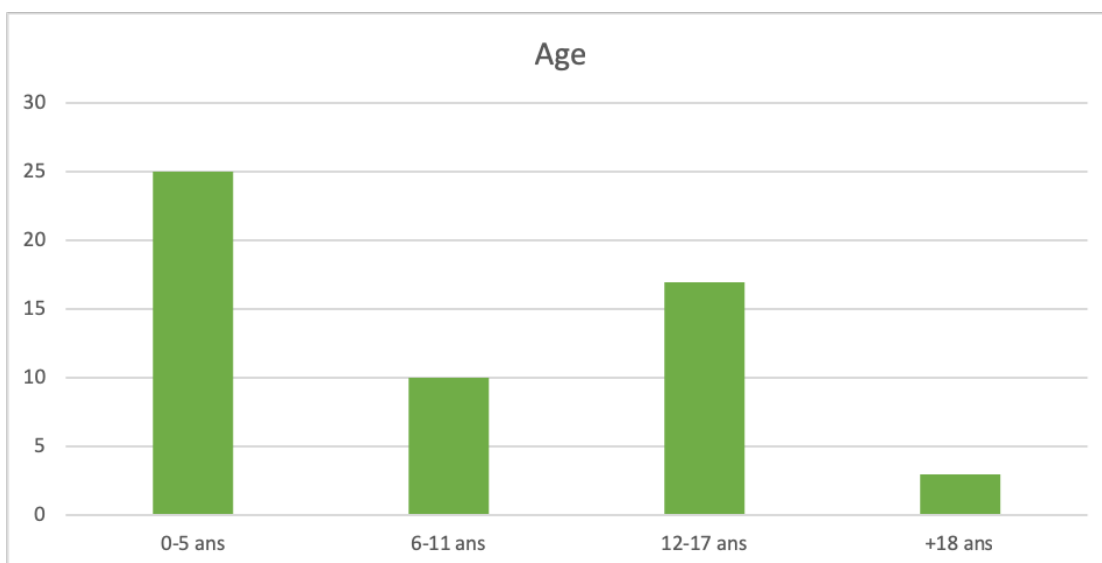
En accompagnant les parents, nous impliquons directement ou indirectement leurs enfants. Ce travail se réalise bien souvent par des contacts directs avec l'enfant, par exemple concernant le travail sur le deuil. Nous réalisons en collaboration avec la maman des démarches sociojuridiques concernant les enfants. Cela illustre l'accompagnement indirect au bénéfice de l'enfant.

Qu'il soit mineur ou jeune adulte, Aprèstoe est à l'écoute et disponible pour collaborer et répondre à certains besoins, questions et demandes des enfants. Les enfants des parents que nous accompagnons sont alors bien connus par Aprèstoe. Les parents collaborent volontairement avec nous concernant le soutien à la parentalité. Nous aimerons souligner le fait que les enfants ne peuvent pas être réduit qu'à des chiffres, mais que nous devrions les considérer en tant que citoyens et devraient donc avoir une place reconnue dans nos accompagnements.

Aprèstoe aimerait que nos missions liées aux enfants soient considérées qualitativement. Nous vous invitons à lire le texte en annexe, vous décrivant brièvement notre travail au bénéfice de l'enfant, en mettant en évidence l'impact de la pauvreté sur le vécu de l'enfant.

6.3.1 Age

0-5 ans	25
6-11 ans	10
12-17 ans	17
+18 ans	3

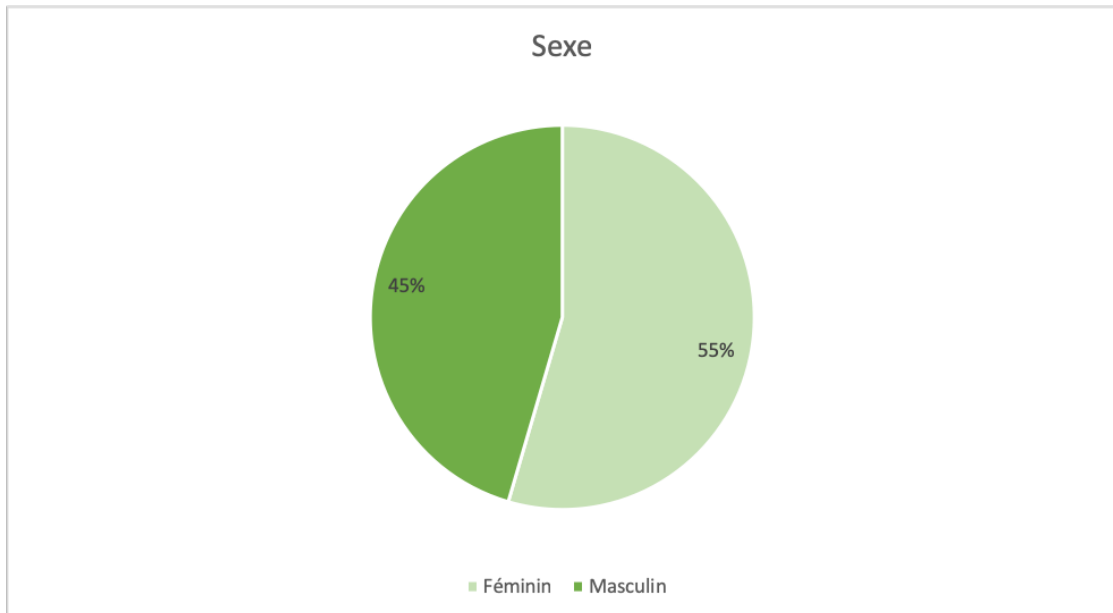


La plupart des enfants en guidance (45%) est âgé entre 0 et 5 ans, une tranche d'âge très importante dans le développement des enfants, une explication plus détaillée est à lire dans les textes mis en annexe.

A chaque tranche d'âge des nouvelles questions surgissent pour les parents, ceux-ci nous sollicitent pour les soutenir. C'est pourquoi, nous nous montrons ouverts au dialogue avec le parent, les 2 parents et en famille. Aprèstoe cherche avec la famille les aides et réponses adaptées à leur situation et à leur âge.

6.3.2 Sexe

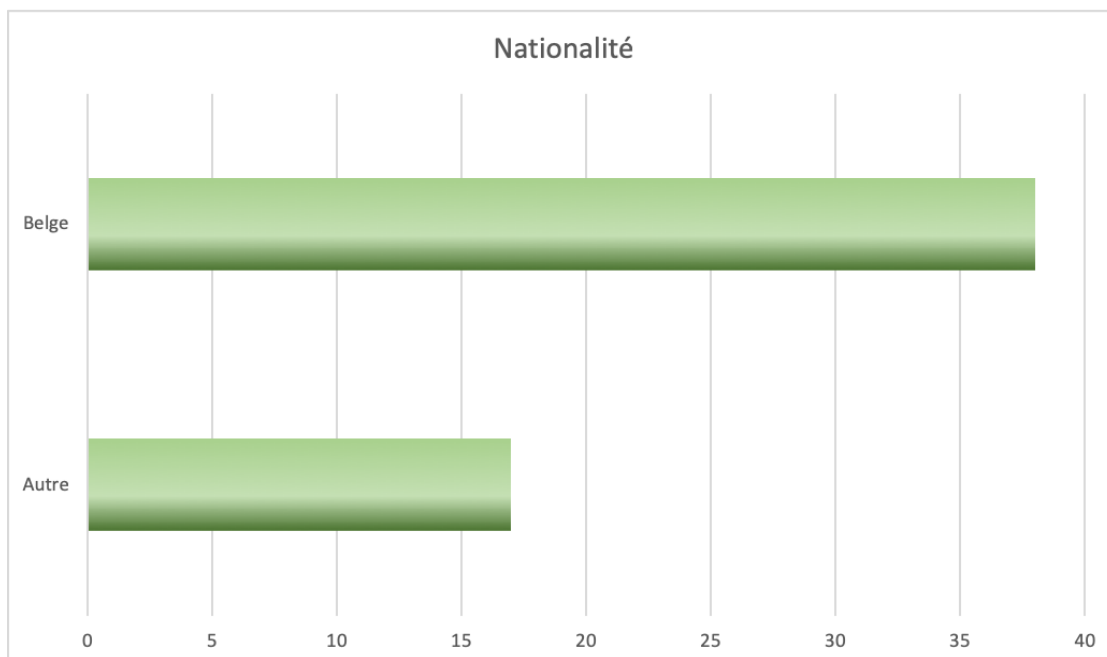
Féminin	30
Masculin	25



Le diagramme montre que 45 % des enfants sont des garçons et 55 % des enfants sont des filles.

6.3.3 Nationalité

Autre	17
Belge	38

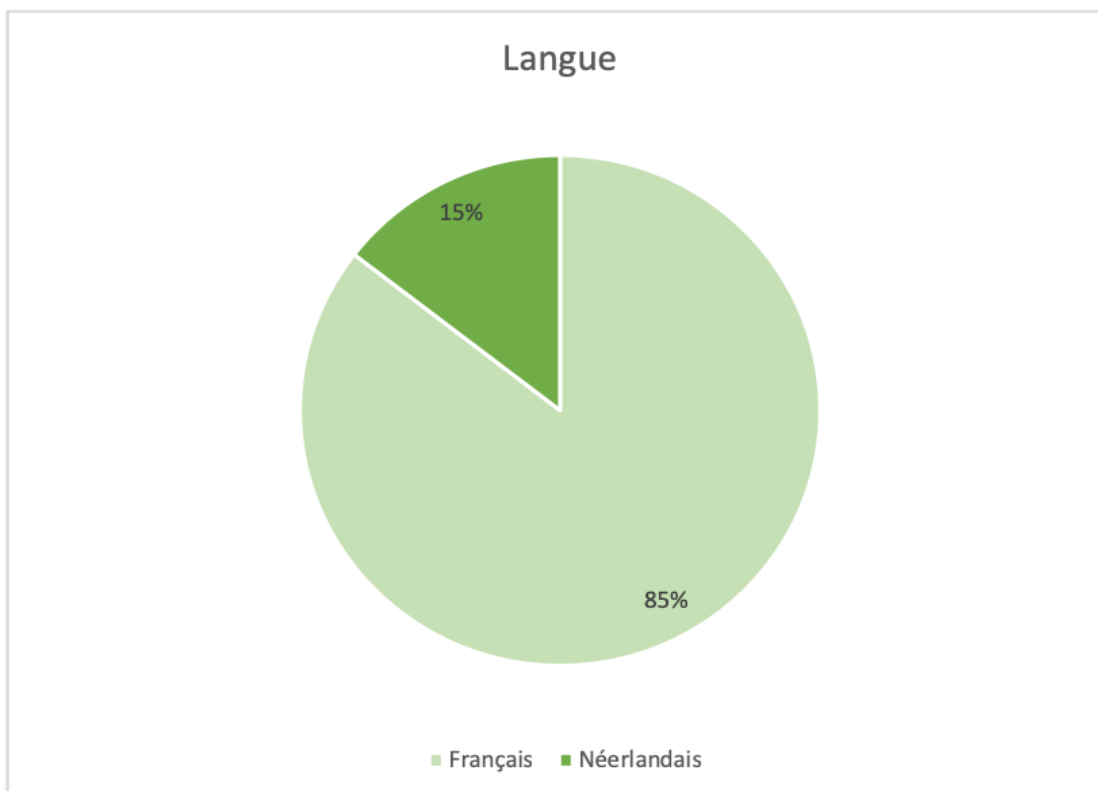


La reconnaissance du statut identitaire de l'enfant, ce droit humain fondamental, nous permet d'accompagner les enfants habitant à Bruxelles. L'enfant est ainsi titulaire pour recevoir l'aide adaptée à sa situation. C'est un droit précieux que nous aimerions faire valoir. C'est un droit qui le reconnaît comme citoyen et ouvre l'accès aux services, droits et obligations à son égard.

Par le biais de l'accompagnement proposé aux parents, nous aimerions rendre visibles les enfants et leur droit à être protégés par leurs parents et l'état.

6.3.4 Langue

Français	47
Néerlandais	8



Note : langue représentée est celle utilisée dans l'enseignement scolaire.

Les explications sont diverses quant au choix de la langue d'enseignement. Cependant, il importe de noter que les parents souhaitent que ce choix ait un impact positif sur les carrières et débouchés professionnels. Ainsi, quelques familles francophones choisissent l'enseignement néerlandophone en espérant donner à l'enfant une meilleure intégration dans la société. Parfois, il s'agit des parents séparés, qui parlent chacun une langue nationale différente, et doivent ainsi s'accorder sur le choix de la langue d'enseignement.

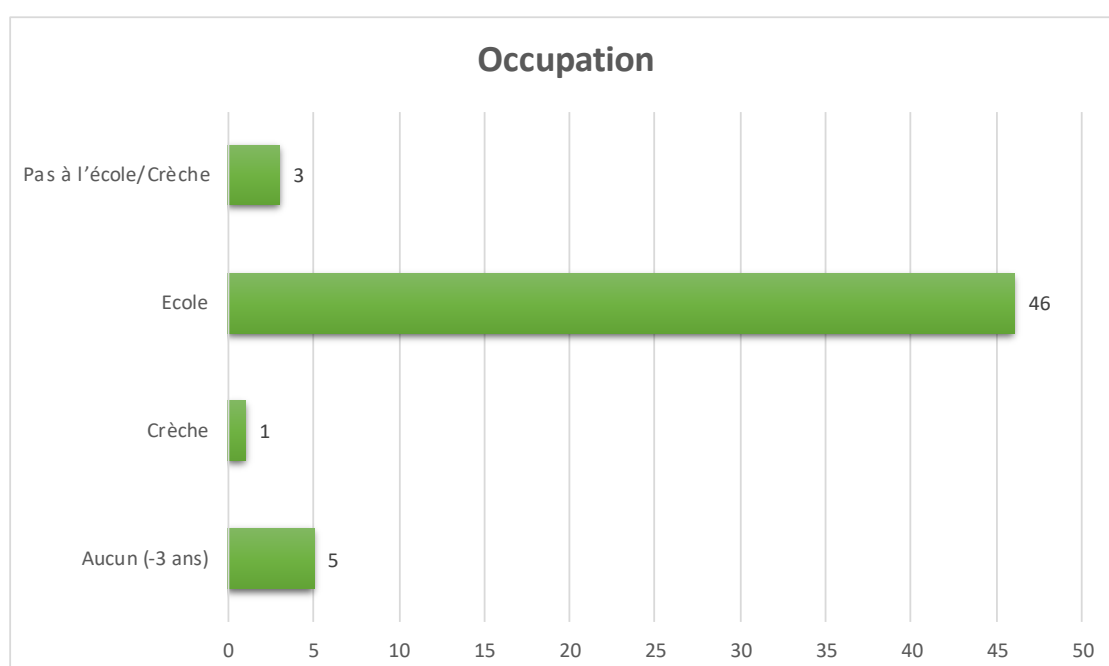
Lors d'une séparation parentale, l'autorité parentale (conjointe ou exclusive) et le type d'hébergement de l'enfant, déterminée par le tribunal ou l'amiable, est également un facteur à prendre en considération dans nos accompagnements.

Les parents se posent souvent la question du choix de langue scolaire. Cette décision est l'aboutissement d'une longue réflexion qui met en avant les avantages et les inconvénients pour l'enfant et la famille.

Les familles accompagnées par Aprèstoe sont souvent francophones, d'où le pourcentage important du français dans l'enseignement.

6.3.5 Occupation

Aucun (-3 ans)	5
Crèche	1
Ecole	46
Pas à l'école/ Crèche	3



L'occupation de jour de l'enfant est ici représentée par l'inscription en crèche, école ou enseignement supérieur ou formation professionnelle.

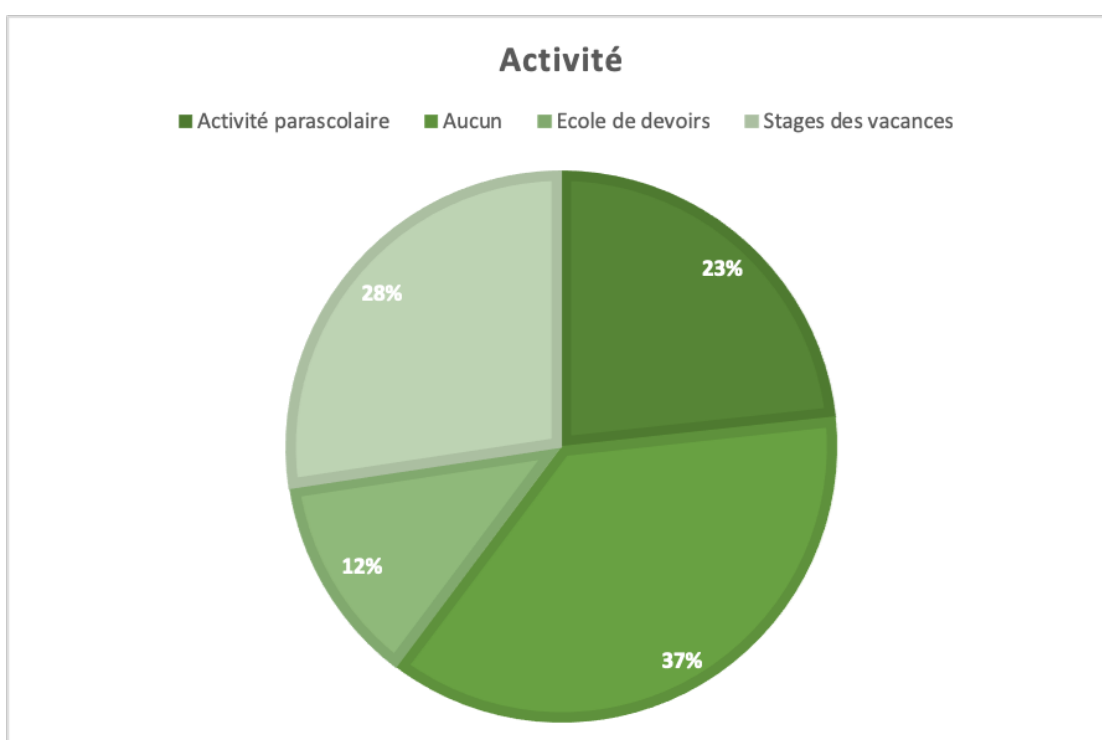
Pour le parent isolé d'un enfant, qui n'est pas en âge d'obligation scolaire, la question s'impose quant à la décision du choix de son occupation de jour (formation, recherche d'un travail, reprise d'une activité professionnelle). Ce choix est en lien direct avec l'activité de jour de l'enfant (inscription en crèche ou une alternative de garde ou rester à la maison pour garder l'enfant). La question est importante parce qu'elle est en lien avec tous les domaines de vie de la famille (finances, état du logement, avoir des jouets à disposition,). Selon le contexte de vie, il est important d'accompagner le parent dans cette réflexion pour le bien-être de l'enfant.

Certains adolescents sont en recherche de sens concernant leur éducation. Certains rentrent en crise concernant leur réalité de vie. La perte de confiance et d'estime de soi sont des facteurs en lien avec leur trajectoire de vie, celle-ci a un lourd impact sur l'investissement de l'enfant à l'école. Certains enfants décrochent, d'autres attendent leur majorité pour abandonner l'école car les circonstances de vie ne s'accordent pas avec la pédagogie, qui les prépare vers un futur, qu'ils n'arrivent pas à imaginer avec optimisme.

Parfois, notre travail est frustrant car certains enfants n'arrivent pas à obtenir l'aide adaptée au moment où ils l'ont réellement besoin.

6.3.6 Activités

Activité parascolaire	17
Aucun	27
Ecole de devoirs	9
Stages des vacances	20



Note : les enfants 18+ représentent les enfants qui sont suivis dans le cadre du soutien à la parentalité et qui n'ont pas d'accompagnement séparé.

Selon l'âge, les intérêts de l'enfant et la situation familiale, nous partons avec les parents et l'enfant à la découverte des activités d'épanouissement, présentes autour du domicile ou de l'école. Des découvertes, qui sont parfois ponctuelles et qui aboutissent parfois à une inscription annuelle, comme par exemple l'inscription dans un club de foot (ou autre sport), de natation, d'une académie de musique ou auprès d'un centre culturelle...

7 Mesurer la pauvreté infantile en Belgique et son impact

Au travers de ce texte, nous aimerions vous exprimer nos réflexions concernant la précarité infantile. Avant de parler de pauvreté et de son impact sur le développement des enfants, nous aimerions pouvoir utiliser la définition du concept de pauvreté infantile afin de le mettre en lien avec les réalités de vie rencontrées dans notre pratique professionnelle dans le texte suivant.

*« Un enfant vit en situation de pauvreté si le revenu et les ressources disponibles pour son éducation sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable dans la société dans laquelle il vit et suffisant pour garantir son bien-être émotionnel et physique ou son développement. En raison de la pauvreté, cet enfant et sa famille peuvent se trouver défavorisés de multiples manières : faible revenu, logement et environnement insalubres, soins de santé inadéquats ; cet enfant est souvent exclu des activités sociales, sportives, récréatives et culturelles qui sont la norme chez les autres enfants. Son accès aux droits fondamentaux peut être restreint, il peut faire l'expérience de discriminations et de stigmatisations et sa voix peut ne pas être entendue ».*¹

En 2010, Unicef Belgique a également osé définir le concept de pauvreté infantile. Cette définition a été reprise notamment dans le rapport édité en 2019 par la Fondation Roi Baudouin intitulé « Pauvreté des enfants au niveau local Cartographie communale et leviers politiques ».

*« La pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains – et en particulier les enfants – dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et de développement des enfants touchés par la pauvreté».*²

Pour mesurer la pauvreté infantile il est tenu compte du revenu des parents. Les compositions de ménage considéré comme 'pauvre' sont celles où le revenu est inférieur à 60% de la médiane du revenu national. Un indicateur plus spécifique a été développé pour mesurer les problèmes quotidiens rencontrés par les enfants, qui peuvent être différents de ceux rencontrés par leurs parents. Cet indicateur Européen 'la déprivation spécifique des enfants', mesure le niveau de la déprivation des enfants, via une liste de 17 éléments qui sont considérés comme nécessaires en Europe. Un enfant vit défavorisé quand la composition de ménage présente au moins 3 des 17 éléments. Quelques exemples de ces éléments sont l'achat de nouveaux vêtements (pas seconde main), consommation quotidienne de fruits et

¹ EAPN et EUROCHILD, Vers le bien-être des enfants en Europe – Explicatif sur la pauvreté infantile de l'union européenne, 2013, p9. Plan national de lutte contre la pauvreté infantile, Juin 2013, p. 4, https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/plan_de_lutte_contre_la_pauvrete.pdf

² Willy Lahaye ; Isabelle Pannecoucke ; Florian Sansen, *Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques*, Ed. Fondation Roi Baudouin, 2019, Bruxelles, p 17

légumes, des activités extrascolaire, célébrations des événements particuliers, inviter des amis à la maison, participer aux voyages scolaires, ...

Il ressort des résultats de 2018 qu'environ 15% des enfants sont en situation de précarité infantile. C'est à Bruxelles que la situation est extrême avec 29%, un résultat plus haut si on le compare avec la Flandre et la Wallonie. Avec des résultats plus importants concernant à la précarité financière et la moyenne au niveau de vulnérabilité.

Le déterminant le plus important de la précarité infantile, est le revenu familial. Grandir dans une famille où les parents ne travaillent pas, augmente les possibilités de déprivation. Le niveau de formation influence également cet aspect, ce qui explique que des enfants avec des parents moins qualifiés sont susceptibles d'être touché par la précarité. D'autres facteurs qui influencent l'intensité de la précarité infantile sont le fait de constituer une famille monoparentale, être membre d'une famille migrante en dehors de l'Europe, des parents surendettés et/ou problèmes chroniques de santé. Également, les enfants des parents qui sont locataires courent un risque plus élevé.³

Grandir dans un contexte de pauvreté pose une influence négative sur le développement physique et émotionnel des enfants. Les mois durant la grossesse et surtout les 3 premiers années de vie de l'enfant sont importantes et déterminant dans leur développement. L'une de ces raisons est que le développement cérébral se tient durant les 5 premières années de l'enfant, ceci est une base primordiale et déterminante pour son avenir. Après la première année de vie, les enfants grandissant dans un contexte de précarité, connaissent déjà 2 mois de retard, difficiles à rattraper. A l'âge de 4 ans, un enfant en situation de précarité connaît 2 fois moins de mots, ayant comme conséquence une lenteur plus importante dans l'apprentissage de la lecture.

Différents facteurs, comme le manque de stimulations, être exposé au stress, ne pas avoir une bonne alimentation, accès difficile aux soins de santé, ont des conséquences négatives pour le développement. Les enfants touchés par la précarité rencontrent également un retard au niveau du langage, causé par l'isolement. Les enfants précarisés entendent des mots et des phrases, différentes que d'autres enfants de la même catégorie d'âge, qui sont des termes négatifs et des interdits. Cela provoque du stress, influence l'image de soi et son bien-être. Les familles précarisées sont exclues de leur environnement de manière continue. Ensuite, elles participent peu ou pas de tout aux activités sociales, car financièrement ce n'est pas souvent possible. Les enfants précarisés développent

³ Anne-Catherine Guio & Franck Vandenbroucke. Armoede en deprivatie bij kinderen in België. December 2018. Koning Boudewijnstichting.

peu leurs talents et ont plus tard, moins de chances sur le marché de l'emploi. De plus, ils courent un risque plus grand de devenir à leur tour des parents précarisés.⁴

Ce texte est une introduction à ce qui vous sera présenté dans le texte suivant et qui marque l'importance de notre travail de soutien à la parentalité.

Conscient de cette réalité, Aprèstoe a été fondé pour accompagner en guidance à domicile le parent et parallèlement l'enfant. Notre mission vise à tenter de diminuer l'impact de la pauvreté sur le développement et le futur de l'enfant.

Un taux de pauvreté infantile si élevé dans une ville européenne est alarmant et interpellant.

⁴ Tine Swaenepoel & Noël Slangen. Kinderarmoede begint vroeg. Mei 2018. Kinderarmoedefonds.

8 La Pauvreté infantile et ses impacts – Au regard des accompagnements de Aprèstoe

C'est avec regret que nous pouvons confirmer les définitions précédentes et que les missions de notre travail prennent du sens. Nos accompagnements en guidance à domicile auprès des parents ont pour objectif de rendre le contexte de vie de l'enfant le plus favorable possible pour son développement général. Notre travail de soutien à la parentalité porte sur un but de prévention et de renforcement des fonctions parentales, auprès des parents fragilisés par leur propre trajectoire et touchés eux-mêmes par la pauvreté.

Sur base de ce regrettable constat théorique, nous développons notre travail en prenant en compte les indicateurs liés à la vulnérabilité socio-économique et l'impact de celle-ci sur le développement de l'enfant. Nous vous rappelons que notre public est principalement composé de familles monoparentales, souvent des mamans isolées, qui doivent supporter seules les responsabilités familiales.

Les lignes qui suivent vous décrivent brièvement quelques réalités rencontrées en lien avec les indicateurs, que nous tenons en compte dans notre pratique :

1. Santé

Un enfant ayant connu des carences affectives, alimentaires, matériels et/ou sociales peut développer des maladies physiques et/ou mentales. Nous sensibilisons les parents sur cette évidence.

Depuis la création d'Aprèstoe, nous avons accompagnés plusieurs enfants, et nous nous sommes rendus compte que l'enfance de ces petits est marquée par de nombreux et importants changements ainsi que par des diverses ruptures/séparations.

Nous pensons, par exemple, au travail de deuil que plusieurs enfants accompagnés connaissent suite à une situation de rupture. Nous vous citons quelques illustrations.

Tout d'abord, le deuil suite à la rupture conjugale de ses parents, rupture survenue suite à un vécu de violence conjugale ou intrafamiliale, et ayant également un impact sur la vie de l'enfant. L'enfant est touché qu'il soit témoin ou victime directe/indirecte de la violence au sein de la famille.

Par ailleurs, le deuil suite au décès de l'un des parents due à une situation de vie instable (consommation de produits illicites) laissant une trace au niveau psychologique. Notre accompagnement est essentiel tout comme l'orientation vers un service de santé mentale adapté pour l'enfant et la mère. L'émotionnel touche directement le quotidien de l'enfant, notamment son parcours scolaire.

Ensuite, l'abandon du logement familial suite à des difficultés financières et/ou relationnelles (violence conjugale-intrafamiliale). Le fait de devoir quitter un logement suite à une expulsion ou à cause d'une situation sociale difficile met

l'enfant dans un état d'insécurité. L'accompagnement psychosocial présent lors du séjour en maison d'accueil est primordial. Ce travail doit, pour certaines familles, perdurer lorsque la famille quitte le centre d'hébergement pour s'installer dans un nouveau logement. Ce changement doit donc être suivi dans l'intérêt de l'enfant, parce qu'il s'agit d'un moment où le parent est fort sollicité pour des démarches socio-administratives et l'enfant doit à nouveau faire preuve d'adaptation dans son nouveau foyer.

Enfin, le deuil de ne pas revoir l'un de ses 2 parents, soit de manière temporaire ou définitive, suite à une rupture conjugale complexe.

Nous sommes sensibles aux trajectoires des enfants vulnérables et transmettons l'importance de pouvoir mettre des mots sur leurs ressentis, émotions et témoignages. Nous sensibilisons les parents à l'écoute et à la communication.

Par ailleurs, certains événements liés à la trajectoire de la famille nécessitent une prise en charge psychologique par un service de santé mentale spécialisé. Nous collaborons avec les maisons médicales présentes dans le quartier de la famille pour mieux les orienter.

La santé est également en lien avec une hygiène générale. Nous essayons de sensibiliser les parents -enfants sur la nécessité d'un bon sommeil, d'une alimentation équilibrée, de l'importance d'avoir une activité physique et épanouissante, de garantir la sécurité au sein du foyer (mesures juridiques) et préserver un logement sain.

Au niveau de la santé, nous avons d'autres exemples qui montrent que l'accès aux soins n'est pas évident. Nous avons constaté que la possibilité d'obtenir un suivi logopédie (en français ou néerlandais) est complexe. Les listes d'attentes sont longues et la procédure de remboursement de mutuelle est difficile, pour certains parents, à suivre (nécessité d'un test QI, consultation préalable auprès d'un ORL). Le paiement du traitement est financièrement lourd pour les parents à faible revenu.

Par ailleurs, certains des enfants doivent porter un appareil dentaire, ce qui représente un coût élevé. Nous accompagnons les familles à introduire une demande de prise en charge auprès du CPAS compétent. Encore une fois, la procédure est contraignante. Il faut minimum 2 devis, une attestation stipulant que les soins sont nécessaires pour une raison médicale et non esthétique. Lorsque la demande est acceptée, souvent les réquisitoires sont rendus trop tardivement. Les rendez-vous doivent dès lors être postposés et le traitement dure alors plus longtemps.

Enfin, nous pensons à cet enfant, souffrant soudainement d'un trouble psychique, et qui montrait des symptômes psychosomatiques. Son comportement et son trouble étaient incompressibles et ingérables par sa famille. Nous avons partagé la frustration de la maman. Comme elle, nous étions interpellés par le faible nombre

de lits en hôpitaux pour les enfants présentant une crise psychique. Cet enfant a été tiraillé par le poids des procédures d'accès aux soins (longues heures d'attente aux urgences) et le poids des représentations/idéologies culturelles de la famille qui cherchait une réponse à ce malaise. Cet enfant a fini par quitter la Belgique durant quelques mois, la famille a décidé de le guérir par des soins culturels. Le SAJ a été averti mais le dossier a été classé sans suite pour l'absence temporaire sur le territoire belge. Durant ce temps, l'enfant a été scolarisé à l'étranger, a suivi des rituels culturels... Il est revenu en Belgique en présentant encore des symptômes psychosomatiques. Nous avons donc eu la possibilité de sensibiliser la maman sur une aide thérapeutique. Aujourd'hui, l'enfant se porte bien mais il reste sensible psychologiquement. Entre impuissance et frustration mais surtout engagement nous avons su trouver une aide adaptée.

2. Enseignement

Intégrer une école élite et aussi un internat sans se sentir différent des autres élèves alors que l'enfant est haut potentiel et grandit dans un environnement familial instable est également une illustration réelle. Nous apprécions le travail de psychoéducation qui a pu être mis en place pour faciliter cette intégration. Mais ce soutien fondamental n'aurait pas pu être possible sans l'aide financière de l'asbl Education sans Limite et la collaboration de Psychoéducation.be.

Souvent, les troubles d'apprentissages scolaires sont présents chez les enfants suivis par Aprèstoe. Difficultés d'apprentissage que nous ne pouvons pas dissocier du contexte de vie dans lequel l'enfant évolue.

Nous essayons de nous montrer disponibles pour les parents, l'école et l'enfant afin de faciliter la communication et trouver ensemble des aides adéquates pour l'enfant.

Une maman nous raconte avec tristesse qu'elle avait inscrit son enfant dans un internat pour le préserver de la violence conjugale à laquelle il était exposé. Ensuite, elle s'est rendue compte qu'il importait de garantir aussi sa propre sécurité. Quelques années plus tard, elle a quitté le domicile et s'est retrouvé en maison d'accueil. L'enfant était bien intégré dans l'internat mais il a dû être désinscrit pour cause de difficultés financières que la maman ne pouvait pas supporter toute seule.

3. Participation sociale, culturelle et sportive

Durant la période de crise, d'instabilité, où le départ du logement mène la famille à trouver un abri, la maman est dévastée, dépassée, émotionnellement et psychologiquement fatiguée et donc la disponibilité pour prendre du plaisir est très limitée. Nous saluons tous les efforts réalisés par nos collègues travaillant en maison d'accueil pour illuminer encore le regard des enfants et mamans en organisant des activités ou en les guidant vers des services récréatifs.

Notre travail consiste à sensibiliser les parents pour que les enfants jouent, s'épanouissent et s'expriment en expérimentant une activité sociale, culturelle et/ou sportive. Trouver une passion et développer un talent est pour nous un grand levier de réussite.

Nous marchons aux côtés des familles pour découvrir les services organisant des activités culturelles et sportives. Nous découvrons ensemble les bibliothèques, les associations récréatives, ...

Nous motivons les parents à inscrire les enfants à des activités extrascolaires ou des stages durant les congés scolaires.

Aprèstoe organise également une journée de détente et découvertes pour les adultes et enfants accompagnés. En 2019, nous avons visité le parc d'attraction Bobbejaanland.

Enfin, notre projet « CAFE MAMAN » continue à exister. Nous continuons à rassembler les mamans autour d'un thème de base en lien avec la parentalité. C'est une réunion permettant aux mamans d'interroger, partager, débattre et discuter avec d'autres mères des questions liées aux enfants. Cela renforce leur estime-personnel, rassure et ouvre de nouvelles perspectives d'éducation.

4. Revenus des parents

Aprèstoe continue à promouvoir l'émancipation et l'autonomie des mamans monoparentales en les motivant à s'inscrire à une formation ou comme candidate pour un travail art.60 et en les orientant vers des services sociaux spécialisés dans cette recherche. Nous aimerions souligner que les mamans accompagnées manquent de confiance, d'estime de soi, mais lorsqu'elles arrivent à se mettre en projet, elles reprennent plus de confiance en elles et si leur santé le leur permet, elles restent motivées pour réussir une formation et/ou décrocher un emploi. Le revenu du CPAS ou chômage est une aide nécessaire mais qui ne les rendent pas fières. Les chèques ALE sont, par exemple, un moyen bien intéressant pour elles.

5. Logement

Certains logements ne sont pas adaptés à la composition de ménage de certaines familles accompagnées et d'autres ne respectent pas les normes du code du logement.

Effectivement, dans un logement sur occupé, les enfants manquent d'espace pour jouer, ou pour trouver le calme pour étudier.

Nous pensons à l'humidité présente dans certains logements causant des problèmes au niveau médicale chez les plus petits.

Face à cette réalité, nous continuons à accompagner les familles pour les inscriptions et renouvellements de leurs dossiers pour obtenir un logement AIS, communal, social, Fonds du Logement et si c'est possible financièrement, nous

orientons vers les services soutenant des projets pour devenir propriétaire, tel que le CLTB ou le CIRE (promouvant un Groupe d'Épargne Solidaire et Collective).

Nous nous précipitons avec les parents, rassemblant les conditions pour l'octroi de la prime de relogement à introduire auprès de la DURL le formulaire et les documents demandés. Avec désespoir, certains dossiers sont classés sans suite car nous n'arrivons pas à rassembler tous les documents sollicités dans les délais demandés.

6. Inégalités sociales

Certains parents sont forts démunis socialement. Nous consacrons beaucoup de temps pour réaliser des démarches socio-administratives pour garantir les droits des parents et ceux des enfants. Les différents critères décrits précédemment sont les exemples de cette inégalité.

En conclusion, Aprèstoe continuera à donner toute l'attention que les enfants méritent, grâce à la confiance que les parents nous donnent et leur volonté d'améliorer leur contexte.

Considérer l'enfant comme un adulte en devenir, c'est déjà le reconnaître dans son rôle de citoyen avec des droits et devoirs au sein de notre société. La protection des droits des enfants et la possibilité de les voir grandir sainement font parties de nos missions.

9 Activités avec les personnes accompagnées

- Porte Ouverte Bouillon de Cultures : 24/04/2019 : 5 femmes + 5 enfants
- Café Mamans : 05/03/2019, 4 femmes ; 24/05/2019, 6 femmes ; 26/09/2019, 5 femmes
- Visite Le CARIA: 20/09/2019: 3 femmes
- Journée Hobo 22/06/2019 : 20 femmes, 15 enfants
- Sortie annuelle Aprèstoe Bobbejaanland 31/08/2019 : 24 femmes, 25 enfants
- Fête de fin d'année Aprèstoe 21/12/2019 : 22 femmes, 23 enfants
- Fête de fin d'année Hobo 31/12/2019 : 3 femmes, 1 enfant
- Espace Paroles Talita :
 - 26/03/2018 : « Imaginons et pensons l'après maison d'accueil »
 - 25/06/2019 : « Imaginons et pensons l'après maison d'accueil »
 - 09/10/2019 : « Communication non-violente avec l'asbl BRAVVO »

10 Adhésions

- ASBL Fédération BICO depuis le 24/04/2018
- ASBL IRIS depuis le 08/06/2018
- ASBL BAITA depuis le 01/03/2019

11 Administration, collaborateurs, formation et sponsors

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Brigitte Houtman, présidente
- Ria Willem, administratrice
- Iram Chaudhary, administratrice
- Jo Geysen, administrateur
- Tom Van Vlierberghe, administrateur

Réuni le : 26/03/2019, 13/06/2019, 01/10/2019, 17/12/2019

ASSEMBLEE GENERALE

- Brigitte Houtman
- Ria Willem
- Iram Chaudhary
- Jo Geysen
- Tom Van Vlierberghe
- Katrien Devenyns

Réuni le : 26/03/2019

TRAVAILLEURS

- Sarah Vanempten, directrice et accompagnatrice psycho-sociale depuis le 01/11/2017
- Nancy Delgado, accompagnatrice psycho-sociale depuis le 01/04/2016
- Déborah Bauduin, accompagnatrice psycho-sociale du 01/06/2018 au 30/09/2019
- Jolien Van Nieuwenhove, accompagnatrice psycho-sociale depuis le 01/04/2019

SUPERVISION

- Sophie Tortolano: 1X/par mois

INTERVISION

- SMES : 07/10/2019, 04/11/2019, 02/12/2019

FORMATION et PARTICIPATION

- Formation :
 - Droits quotidiens – Droit de séjour : 19/03/2019
 - Formation AMA - : 29/04/2019
 - Formation Croix Rouge – Réanimation enfants : 16/05/2019

- Journée d'étude Karel De Grote Hogeschool: Als veel sterkte veel te weinig is: 29/10/2019
- Formation psycho-éducation: Les 100 outils de la psycho-éducation : 25/11/21019 – 02/12/2019
- Journée d'étude Fédération Bico : Enfants sans abris, quels citoyens demain ? : 28/11/2019
- Colloque 15 ans du Code bruxellois du logement : 24/09/2019
- Participation:
 - Présences aux repas dans le maisons d'accueil Talita et Porte Ouverte :
 - Talita : 26/02/2019, 04/06/2019, 10/09/2019
 - Porte Ouverte : Cette année, nous n'avons pas de présences aux repas comme notre collègue travaillait mi-temps dans la maison accueil.
 - Semaine des Sans Abris du 25/11/2019 – 29/11/2019
 - Visite à Aprèstoe : 10 participants
 - Visites : Huis der gezinnen, Maison d'accueil L'Ilot, Kenniscentrum welzijn, wonen en zorg, aquarelle, samusocial, sacado, Maison d'accueil les trois pommiers, huis van het kind Nieuwland, Maison d'accueil l'Escale, Brustars.
 - Intervision Fondation Roi Baudouin – Kinderarmoedefonds: 21/02/2019, 14/03/2019, 01/04/2019
 - Participation à l'évènement réseau pour les 5 ans du Kinderarmoedefonds de la Fondation Roi Baudouin.
 - Fête de Saint Nicolas à la Porte Ouverte : 02/12/2019 organisation d'un atelier maquillage enfants et un atelier de bricolage
 - Visite des Travailleurs de l'asbl Nasci : 12/08/2019
 - Visite Huis van het Kind: 14/06/2019

REUNIONS SECTEUR SANS ABRIS

- Regio-overleg : 31/01/2019, 04/04/2019, 14/11/2019
- Fédération BICO : Echanges pratiques services de guidance à domicile : 9/05/2019, 07/11/2019
- Fédération BICO : Services de guidance à domicile- direction : 29/01/2019, 21/03/2019, 24/09/2019
- Fédération BICO : CP 319.00 : 04/06/2019
- AG Fédération BICO : 22/01/2019, 02/04/2019, 18/06/2019, 03/09/2019, 08/10/2019

DONS ET SPONSORS

- Vzw Beschut
- Dons de particuliers
- Fondation Roi Baudouin
- Music For Life - De Warmste Week

SUBSIDES

- Commission Communautaire Commune de Bruxelles Capitale
- Fonds Maribel Social

12 Réseau

LOGEMENT

- AIS Comme chez Toi
- AIS Forest
- AIS IRIS
- Armée du Salut (dépôt de meubles)
- Asbl Grand Froid
- Le CIRE
- CLTB
- CPAS de Bruxelles (table de logement, prime d'installation)
- Entr'aide Saint Henri
- Fonds du Logement
- Foyer Schaerbeekois
- Immo Saint Rémi
- La Poudrière
- Les petits Riens
- Logement Social de Bruxelles

ADMINISTRATIF

- CPAS de Bruxelles
- CPAS de EVERE
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Molenbeek
- CPAS de Schaerbeek
- CPAS Woluwé Saint Lambert
- OCMW Antwerpen
- Syndicat Socialiste

DETTES

- CPAS de Bruxelles
- CPAS de Jette
- CPAS de Koekelberg
- Les Petits Riens
- Médiation de dettes Bruxelles Laïque

SANTE

- Centre médical Euromed, Laeken
- Centre Médicis, Woluwé-Saint-Pierre
- Hôpital des Enfants Reine Fabiola
- Hôpital Saint-Jean
- Hôpital Saint-Luc
- Hôpital Saint-Pierre
- Maison médicale Anderlecht
- Maison médicale Anneessens

- Maison médicale des Riches-Clares
- Maison médicale Maritime
- Maison médicale Univers Santé
- Mutuelle Socialiste (FMSB)
- Mutuelle Chrétienne
- ONE de Laeken
- ONE Woluwé Saint Lambert
- Universitair Ziekenhuis Brussel

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Asbl Rivage – Den Zaet
- Brustar
- Centre santé mentale La Gerbe
- Entr'aide des Marolles
- Hermès +
- Service de Santé Mentale La Gerbe
- SECAL
- Sesame
- Solentra

AIDE JURIDIQUE

- ADDE
- Avocats
- Centre d'expertise De Greef
- Infor Jeunes
- Service Droits des Jeunes

SOUTIEN A LA PARENTALITE

- AMO Rythme
- AMO Samarcande
- Asbl Comète
- Asbl Jeep
- ASBL Jeunesse à Bruxelles
- Baboes
- CASG Wolu Service
- Centre d'Orientation et d'Observation/ Maison pour Jeunes Filles/ Uccle
- Chez Bingo
- Child Focus
- CPMS IPHS
- Crèche Folieke
- Crèche Molenketjes
- Crèche ELMER ZUID
- Halte garderie L'Arbre de vie
- Espace parentalité Françoise Dolto
- La Gerbe
- Nasci

- ONE Laeken
- SAS Parenthèse
- Sesame
- SOS Jeunes
- Souffle de Vie
- SPJ
- SSM Champ de la Couronne
- Zita

RESEAU

- CAW Brussel De Schutting
- Diensten ondersteuningsplan (DOP)
- L'hiving

FORMATION

- Asbl perspectives
- Bravvo
- Brusseleer
- CAW Brussel Hobo
- Collectif Alpha
- Cours Alpha
- CVO Lethas
- Groep Intro
- Maison de la famille, Saint-Josse-Ten-Noode
- Via

TRAVAIL

- Actiris
- Asbl Bataclan
- Asbl Hobo
- CPAS de Bruxelles
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Schaerbeek
- FGTB
- Médiateur Emploi Laeken
- Mission Locale de Bruxelles
- Mission Locale de Molenbeek
- VZW Atelier Groot eiland

QUARTIER

- Maison de quartier Bouillon de Cultures, Schaerbeek
- Maison de quartier Helmet
- Maison de quartier Pavillon

LOISIRS

- Club de Foot F.C Kosova
- Femma
- Les Gazelles de Bruxelles
- Maison des femmes LES Molenbeek
- Racing Club de Schaerbeek

ACTIVITES VACANCES

- Actionsport
- Asbl Mes-Tissages
- Buurtsport Vzw
- Cemôme
- Cifa
- Don Bosco
- Nouveau 150
- Service Jeunesse de Bruxelles